



PLAN LOCAL D'URBANISME

5d1

RAPPORT D'ETUDE



Plan local d'urbanisme :

Mise en révision du Plan d'Occupation des Sols - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme : 24 Novembre 2014

Approbation du Plan Local d'Urbanisme : 31 Janvier 2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal : 31 Janvier 2022

Révisions et modifications :

-
-

Référence : 42046

Fichier : R:\DOSSIERS\4.2046\4.2046-APPROBATION\PLANS\4.2046-PG.dwg



Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plasse
42300 Roanne

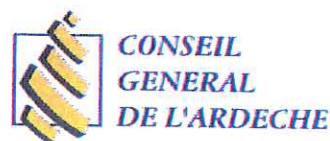
Tél : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr



COMMUNE DE LAMASTRE (07)



CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE
AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE



SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 3

JANVIER 2006

98 M 55 042

sol, eau, environnement



GEOPLUS, SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SOMMAIRE

1. DÉFINITION DE LA MISSION	7
1.1 OBJET DE LA MISSION	7
1.2 OBJECTIF	7
2. RAPPEL SUR LA SITUATION ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT	8
2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8
2.1.1 EAUX USEES	8
2.1.2 EAUX PLUVIALES	11
2.2 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF	12
2.2.1 QUARTIER LES FAUVES	12
2.2.2 QUARTIER FONTFREYDE	12
2.2.3 QUARTIER LES HIERES	13
2.2.4 QUARTIER MONTMAGNON	13
2.2.5 QUARTIER MOULIN DE MARGIER	13
2.2.6 QUARTIER LE PEYRONNET	14
2.2.7 QUARTIER RETOURTOUR	14
2.3 SYNTHESE	15
2.3.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	15
2.3.2 ASSAINISSEMENT AUTONOME	15
3. PROPOSITION DE SCENARIOS POUR L'ASSAINISSEMENT	18
3.1 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	18
3.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	19
3.2.1 RÉHABILITATION DU RÉSEAU EXISTANT	19
3.2.2 PRÉSENTATION DES SOLUTIONS PROPOSÉES	19
3.2.3 RÉSUMÉ DES COÛTS DE RÉHABILITATIONS ET DES SOLUTIONS ENVISAGÉES	21
3.2.4 CHOIX DE LA COMMUNE	23
4. IMPACT DE LA STATION D'ÉPURATION (AVEC LES PROJETS DE RACCORDEMENTS) SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR	24
5. ANALYSE FINANCIÈRE	26
5.1 COÛT D'EXPLOITATION ET DE RENOUVELLEMENT	26
5.1.1 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (INDIVIDUEL)	26
5.1.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	26
5.2 TAUX DE SUBVENTION ENVISAGEABLE	27
5.2.1 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (INDIVIDUEL)	27
5.2.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	27

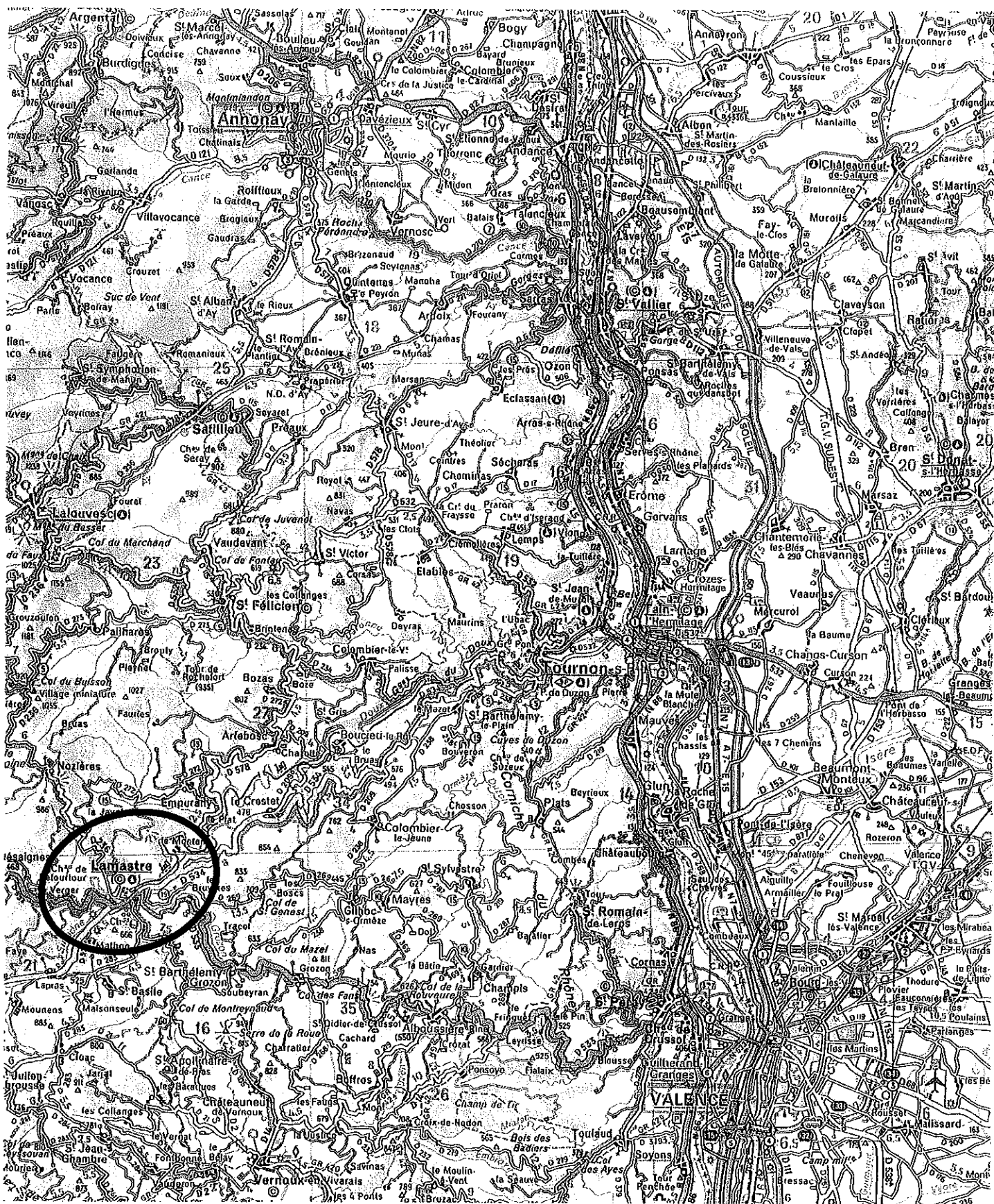
5.3	PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL APPROXIMATIF DANS L'ÉTAT ACTUEL DES RÈGLEMENTS	28
5.3.1	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	28
5.4	ANALYSE FINANCIERE DES CHOIX POUR L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF ET COLLECTIF.....	30
5.4.1	ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (INDIVIDUEL)	30
5.4.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	31
5.5	SYNTHESE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE POUR L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF.....	32
5.6	SYNTHESE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	33
5.7	SIMULATION DE COMBINAISONS DES SOLUTIONS POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	34
5.8	PROGRAMMATION DES TRAVAUX	35
6.	CONCLUSION	36

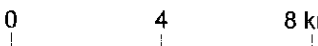
PLANCHES :

PLANCHE A : carte de localisation de la commune 5

ANNEXES :

ANNEXE A : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL APPROXIMATIF DANS L'ETAT ACTUEL DES REGLEMENTS	I
ANNEXE B : ANALYSE FINANCIERE DES CHOIX POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (IMPACT DU COÛT DES TRAVAUX SUR LE PRIX DU MÈTRE CUBE D'EAU POTABLE)	VI
ANNEXE C : SCHEMA DES SOLUTIONS ENVISAGEES POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	XVII
ANNEXE D : SCHEMA DES SOLUTIONS ENVISAGEES POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	XVIII



Date	Dessiné	Vérifié	GEO  Séjour social 21 Sud - Allée du Vivarais - BP172 26304 BOURG DE PÉAGE CEDEX Tél 04 75 72 80 00 - Fax 04 75 72 80 05	CARTE DE LOCALISATION DE LA COMMUNE	ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
03/2004	BC	PB			
Modifié	Dessiné	Vérifié	Commune de LAMASTRE Etude Geoplus n° 98 M 55 042		Echelle : 1/200 000 

RESUME

- La commune de LAMASTRE, qui s'étend principalement en rive droite du Doux, a une population de 2 770 habitants dont la plupart est concentrée sur le Bourg.

Le territoire communal, qui se divise en quatre bassins versants (correspondant aux quatre cours d'eau pérennes Le Doux, La Sumène, La Condoie/Le Ribou et Le Grozon), est principalement constitué de formations métamorphiques granitiques et gneissiques (90% du territoire) et dans une moindre mesure d'alluvions.

Les formations métamorphiques ne constituent pas d'aquifères importants. Les ressources en eaux seront liées à la présence de sources superficielles dues à la pénétration des eaux de précipitations.

Les alluvions constituent des aquifères qui sont peu sollicités pour l'alimentation en eau potable.

L'activité industrielle est largement représentée avec le développement d'une zone d'activité dans la vallée de La Sumène. Ces industries sont raccordées au réseau d'assainissement.

- L'enquête sur les dispositifs d'assainissement individuels existants montre que le nombre de rejet dans le milieu naturel, sans traitement préalable voir sans prétraitement, est important. Le nombre de ces rejets est en partie lié à la nature des terrains (perméabilité et profondeur du substratum variables) mais aussi à la morphologie (pentes importantes) sur la commune.

- L'enquête sur le dispositif d'assainissement collectif existant (réseau et station du Bourg) met en évidence la présence d'eaux parasites dans le réseau (infiltration de nappe ou de sources, problèmes d'étanchéité). De ce fait, la station, qui fonctionne actuellement correctement, est hydrauliquement surchargée.

- L'élaboration de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome, qui permet de caractériser les différents terrains rencontrés et de tester leur capacités hydrauliques à l'infiltration, s'est portée sur sept zones NB et quatre zones potentiellement constructibles. Les résultats ont montré que l'ensemble des horizons testés permet la mise en place d'assainissement autonome classique (tranchées filtrantes) ou de type filtre à sable vertical non drainé (alluvions en partie).

Cependant, une partie de ces zones est inapte à l'assainissement autonome car la pente est supérieure à 15% où, localement, car la perméabilité est trop faible.

Les études de sols ont montré que les terrains présentent une aptitude des sols à l'assainissement autonome permettant en grande partie la mise en place d'assainissement autonome par infiltration.

Cependant, certains secteurs sont défavorables à l'assainissement autonome et d'autres présentent un noyau urbain relativement dense rendant difficile, pour certaines habitations, la réhabilitation de la filière d'assainissement.

De ce fait, des solutions communales, préconisant la desserte de zones U ou Na non desservies par le réseau d'assainissement, l'extension du réseau vers certaines zones NB inaptées à l'assainissement où présentant un potentiel important de développement urbain ont été préconisées à la commune dans notre rapport intermédiaire 98 M 55 042 (2) de janvier et mars 2001.

Les choix de la commune compte tenu de l'aspect économique (coût d'investissement, impact sur le prix du mètre cube d'eau) sont les suivants :

- zones maintenues en assainissement autonome : maintien en assainissement autonome des secteurs étudiés lors de la réalisation de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome (Les Fauvés, Moulin de Margier, Montmagnon, Les Hières, Le Buisson et une partie du secteur Retourtour). Les filières d'assainissement retenues seront celles préconisées lors de l'élaboration de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

Sur certaines zones inaptées à l'assainissement autonome, seules des filières contraignantes pourraient être prescrites (filtre à sable vertical drainé ou filtre compact avec rejet des effluents traités dans le milieu hydraulique superficiel) et ne devraient être mises en oeuvre que dans le cadre de réhabilitations. Les constructions nouvelles devront être exclues tant que des solutions d'assainissement collectif n'auront pas été définies.

- réseau d'assainissement : les choix de la commune concernant l'assainissement collectif se sont orientés vers l'assainissement collectif communal.

Il sera effectué des extensions de réseau vers les quartier La Suche, Les Vignes, Macheville, Les Auches, Mourier, Retourtour, Mathon, Le Peyronnet, Fontfreyde.

- Une analyse financière pour ces solutions et ces différents projets a été effectuée. L'impact du coût de réalisation des travaux, pour ces projets, sur le prix du mètre-cube d'eau potable a été estimé.

1. DÉFINITION DE LA MISSION

1.1 OBJET DE LA MISSION

Dans le cadre de la révision de son POS, la commune de LAMASTRE (07) a décidé de se doter d'un Schéma Directeur d'Assainissement (conformément aux décrets d'application de la loi sur l'eau de janvier 1992).

1.2 OBJECTIF

L'objectif de ce zonage est, à partir de la situation actuelle d'un point de vue sanitaire et de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome, de cerner les possibilités d'assainissements collectif et non-collectif.

Les propositions formulées dans ce document permettront à la collectivité locale de faire des choix pour orienter l'urbanisation future et de définir les systèmes d'assainissement à mettre en oeuvre en fonction du coût, des problèmes sanitaires actuels et de la capacité des sols à l'assainissement autonome individuel dans le respect du milieu naturel.

*) La délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif ou non collectif, n'a pas pour effet de rendre ces zones constructibles. Ainsi, le classement d'une zone en zone d'assainissement collectif a simplement pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu et ne peut avoir pour effet :

- *ni d'engager la collectivité sur un délai de réalisation des travaux d'assainissement,*
- *ni d'éviter au pétitionnaire de réaliser une installation d'assainissement individuel conforme à la réglementation dans le cas où la date de livraison des constructions est antérieure à la date de desserte des parcelles par le réseau d'assainissement,*
- *ni de constituer un droit pour les propriétaires des parcelles concernées et les constructeurs qui viennent y réaliser des opérations, à obtenir gratuitement la réalisation des équipements publics d'assainissement nécessaires à leur desserte.*

*) d'après circulaire Environnement du 22 mai 1997 : DE - SDGE - BLPE.

2. RAPPEL SUR LA SITUATION ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1.1 EAUX USEES

2.1.1.1 RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau dont la majeure partie du linéaire est de type unitaire, avec certaines zones desservies par des collecteurs de type séparatif (extensions récentes), recueille les effluents des habitations du centre et des secteurs urbanisés contigus. La commune de Désaignes se connecte sur le réseau de Lamastre en amont de la commune, un seuil de mesure est aménagé au niveau du plan d'eau de Retourtour.

Ce réseau peut être divisé en quatre unités :

- le réseau du Bourg,
- le réseau desservant la zone d'activité,
- les extensions nord en rives gauche du Doux.
- le transit en bordure du Doux.

En vue de déterminer de façon précise les charges hydrauliques et polluantes générées par l'agglomération de Lamastre, une campagne de mesures des débits et d'analyses des charges polluantes a eu lieu durant le mois d'août 2002 (cf diagnostic du réseau d'assainissement, rapport Géoplus 03.B.6.2.72 de juillet 2003). Les résultats de ce diagnostic sont les suivants :

- le fonctionnement du réseau est relativement mauvais sur le plan des ECP. Lors des investigations en période de nappe haute, la production d'ECP est très importante et la station est en surcharge hydraulique (jusqu'à 170%). Les différents passages caméra détermineront les zones de travaux pour éliminer 60% de celle-ci. La commune de Désaigne apporte une grande quantité d'ECP et des recherches plus précises suivies de travaux doivent être réalisées sur son territoire,
- les travaux d'investigations complémentaires proposés dans le rapport Géoplus 03.B.6.2.72 de juillet 2003 sont prioritaires et permettront de résoudre à terme les dysfonctionnements importants du réseau,
- la pollution du milieu naturel lors des épisodes de pluie est importante. Les nombreux déversoirs d'orage drainent une surface active de 51 000 m². Une première approche permet de trouver des solutions de manière à limiter cette pollution grâce à une rétention des premiers flux des déversoirs d'orage dans le but d'un traitement ultérieur à l'épisode pluvieux. Mais le dimensionnement de ce bassin et le calage des déversoirs d'orage doivent faire l'objet d'une étude complémentaire plus précise (modélisation du réseau),
- les mesures de temps sec montrent un bon fonctionnement en saison estivale, un seul problème important a été décelé : la perte d'effluent sur le transit au bord du Doux (Bassin ECP n°5 tronçon 500 à 501 voir plan n°2 Mesures des

ECP en annexes du diagnostic du réseau d'assainissement, rapport Géoplus 03.B.6.2.72 de juillet 2003).

2.1.1.2 TAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

* Consommation en eau potable :

La CGE gère les réseaux d'eau potable et d'assainissement de la commune, et a fourni les informations relatives à la consommation d'eau potable. Cette consommation est calculée pour l'année 1998.

La consommation en eau des abonnés AEP est la suivante :

	Consommation annuelle en m ³	Consommation journalière en m ³	Nombre d'abonnés en eau potable	Ratio habitants par abonné AEP	Consommation unitaire en l/j/hab
LAMASTRE	123 000	337	1 310	2.1	122

Remarque : sur les secteurs récemment développés ou en voie de développement, où la population est plus jeune, il sera pris en compte un ratio habitants par abonné AEP de 3.

* Taux de raccordement :

Parmi les abonnés AEP de la commune, 1186 (27 nouveaux foyers ont été récemment raccordés) sont assujettis à la redevance assainissement soit, à partir de la valeur précédemment calculée de 2.1 habitants par abonné AEP, environ 2490 habitants théoriquement raccordés au système d'assainissement.

Ainsi, sur l'ensemble de la commune, le taux de raccordement est de l'ordre de 90%.

2.1.1.3 STATIONS D'EPURATION

L'ensemble des effluents du réseau aboutit à une station d'épuration située en bordure du Doux, rive gauche, sur les parcelles 1324 et 1325. Elle est de type boue activée en aération prolongée, mise en service en 1987 et dimensionnée pour 5 600 Equivalent-Habitants (ancienne base: 54 g/j/EH en DBO₅). Les normes du constructeur sont les suivantes :

	DBO ₅ (kg)	DCO (kg)	NTK (kg)	MEST (kg)	PT (kg)
Charge organique	300	540	-	-	-
flux de pollution en EH	5 000 (sur la base de 60g/j/EH)	4 154 (sur la base de 130g/j/EH)	-	-	-
Charge hydraulique	1 200 m ³ /j d'effluent + 366 m ³ /j d'eaux parasites soit 1566 m ³ /j (10 440 EH)				

Parallèlement aux mesures sur le réseau un bilan de la station d'épuration a été réalisé, avec mesure de débit et prise d'échantillons en entrée et sortie (cf diagnostic du réseau d'assainissement, rapport Géoplus 03.B.6.2.72 de juillet 2003).

On remarque que les rendements sont bons pendant toutes les périodes de l'année. Cependant on peut noter lors des mesures en forte charge hydraulique (janvier, juin, juillet,), une faible dégradation des rendements en particulier sur la DCO et la DBO₅. Ceci montre que la station accepte très bien les charges hydrauliques fortes mais que ses limites peuvent être atteintes sur des événements pluvieux importants, d'où l'intérêt de limiter les ECP aux maximum.

L'analyse du temps de pluie montre que le réseau amène une quantité importante d'eau ce qui entraîne deux conséquences :

- La station se trouve en surcharge hydraulique qui gêne son fonctionnement en diminuant les temps de séjour dans les bassins.
- Un déversement des effluents dans le milieu naturel par les nombreux déversoirs d'orage. Cette pollution, pour une pluie de 1,8 mm, peut être quantifiée et son impact est significatif. Il est certain qu'avec une pluie plus importante, elle serait très dégradante pour le milieu récepteur. Des solutions doivent être étudiées pour limiter celle-ci. Le recalage des déversoirs d'orage et la création d'un ou plusieurs bassins de rétention de manière à traiter une plus grande quantité d'effluent semble être une bonne solution, mais leur dimensionnement demande des études plus précises.

2.1.1.4 TAXE D'ASSAINISSEMENT

Actuellement, les abonnés au réseau d'assainissement ne paient pas de taxe d'assainissement.

2.1.2 EAUX PLUVIALES

- Il existe un réseau d'eaux pluviales (cf. schéma des réseaux d'Eaux Usées et d'Eaux Pluviales - Document C) sur le Bourg, dans les parties du réseau plus ou moins récemment mises en séparatif.

La majorité des antennes du Bourg rejoignent l'antenne principale, située sur la rue longeant la place de la Mairie, qui se jette dans le ruisseau La Condoie.

Lors de notre visite du 16 juin 1999 (beau temps), un fil d'eau coulait et une légère odeur d'eaux usées exhalait au point de rejet de cette antenne (point d'observation n°2). L'origine de ce rejet pourrait provenir d'un dysfonctionnement d'un déversoir d'orage qui était colmaté. Les services d'entretien devaient le nettoyer le lendemain. Cependant, il est possible que des branchements d'eaux usées se déversent dans la canalisation.

- Sur les quartiers Odon et Mariguet (contigües au Bourg) le collecteur d'eaux pluviales rejoint respectivement le cours d'eau Le Doux et le collecteur unitaire.

- Sur le hameau Les Blachettes, les collecteurs d'eaux pluviales se rejettent dans un petit ravin qui passe à l'Est de l'hôpital et rejoint le cours d'eau le Doux.

- Sur le secteur Les Faysses, il existe un petit collecteur d'eaux pluviales, récemment mis en place, dont l'exutoire se situe dans un petit ravin qui rejoint le cours d'eau Le Doux.

- Au hameau Retourtour, il existe une petite antenne qui se jette dans le cours d'eau Le Doux.

- D'après l'employé de la CGE (compagnie fermière) il n'y aurait aucun problème sur le réseau d'eaux pluviales.

- Sur le reste de la commune, les eaux de ruissellement sont naturellement drainées par de petits ravins qui rejoignent le Doux ou l'un de ses principaux affluents.

2.2 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Les résultats des investigations menées au cours de la phase 1 montrent, sur l'ensemble des secteurs étudiés, un certain nombre de dysfonctionnement des dispositifs, des contraintes liées à la morphologie et une aptitude des sols à l'assainissement autonome faible à moyenne.

Sur l'ensemble de la commune on relève 70% de rejets directs ou indirects dans le milieu naturel sans traitement préalable voir sans pré-traitement.

Sur l'ensemble des secteurs étudiés lors de l'élaboration de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome, seuls les quartiers Bel Air et Petit Chère permettent une exploitation des résultats concernant l'aptitude des sols et l'enquête sur les dispositifs d'assainissement autonome existants.

2.2.1 QUARTIER LES FAUVES

- Dispositifs d'assainissement existants :

8 dispositifs de traitement sur 8 étudiés posent des problèmes de dysfonctionnement (rejets des eaux prétraitées indirectement dans le milieu naturel).

- Contraintes d'habitats :

Elles sont importantes sur la majeure partie du secteur (parties Sud et Ouest) car l'habitat est relativement développé avec des habitations disposées les une au-dessous des autres, la pente est relativement importante et la superficie disponible est parfois faible.

- Aptitude à l'assainissement autonome :

Ce secteur est favorable à l'assainissement autonome par tranchées filtrantes dans sa partie Nord-Est et défavorable à l'assainissement autonome pour le reste du secteur car la perméabilité est très faible ou la pente est supérieure à 15%.

2.2.2 QUARTIER FONTFREYDE

- Dispositifs d'assainissement existants :

2 dispositifs de traitement sur 4 étudiés posent des problèmes de dysfonctionnement (rejets des eaux prétraitées directement ou indirectement dans le milieu naturel).

- Contraintes d'habitats :

Elles sont faibles sur la majorité du secteur. L'urbanisation est peu développée et l'emprise foncière est correcte.

- Aptitude à l'assainissement autonome :

Ce secteur est favorable à l'assainissement autonome par tranchées filtrantes dans sa partie Ouest et Sud et défavorable à l'assainissement autonome car la pente est supérieure à 15% dans sa partie Nord.

2.2.3 QUARTIER LES HIERES

- Dispositifs d'assainissement existants :

3 dispositifs de traitement sur 5 étudiés posent des problèmes de dysfonctionnement (rejets des eaux directement ou indirectement dans le milieu naturel sans traitement préalable voir sans prétraitement).

- Contraintes d'habitats :

Elles sont importantes dans la partie Ouest du secteur avec un habitat groupé disposant d'une emprise foncière faible à très faible.

- Aptitude à l'assainissement autonome :

Ce secteur est favorable à l'assainissement autonome par tranchées filtrantes.

2.2.4 QUARTIER MONTMAGNON

- Dispositifs d'assainissement existants :

1 dispositif de traitement sur 8 étudiés pose des problèmes de dysfonctionnement (rejets des eaux prétraitées directement dans le milieu naturel).

- Contraintes d'habitats :

Elles sont importantes dans la partie Sud du secteur avec un habitat groupé disposant d'une emprise foncière faible à très faible.

- Aptitude à l'assainissement autonome :

Ce secteur est favorable à l'assainissement autonome par tranchées filtrantes.

2.2.5 QUARTIER MOULIN DE MARGIER

- Dispositifs d'assainissement existants :

2 dispositifs de traitement sur 3 étudiés posent des problèmes de dysfonctionnement (rejets des eaux prétraitées indirectement dans le milieu naturel).

- Contraintes d'habitats :

Elles sont faibles à forte. L'habitat est diffus mais certaines habitations disposent d'une emprise foncière très faible.

- Aptitude à l'assainissement autonome :

Ce secteur est favorable à l'assainissement autonome par tranchées filtrantes dans sa partie Nord-Est et défavorable à l'assainissement autonome dans sa partie Sud.

2.2.6 QUARTIER LE PEYRONNET

- Dispositifs d'assainissement existants :

4 dispositifs de traitement sur 7 étudiés posent des problèmes de dysfonctionnement (rejets des eaux indirectement dans le milieu naturel avec traitement préalable ou sans traitement préalable).

- Contraintes d'habitats :

Elles sont fortes dans la partie Nord avec une urbanisation dense disposant d'une faible emprise foncière et faible sur le reste du secteur.

- Aptitude à l'assainissement autonome :

Ce secteur est favorable à l'assainissement autonome par tranchées filtrantes sur la majeure partie à l'exception de la partie Nord qui est défavorable à l'assainissement autonome car la perméabilité est trop faible ou la pente importante.

2.2.7 QUARTIER RETOURTOUR

- Dispositifs d'assainissement existants :

3 dispositifs de traitement sur 3 étudiés posent des problèmes de dysfonctionnement (rejets des eaux indirectement dans le milieu naturel avec traitement préalable ou sans traitement préalable).

- Contraintes d'habitats :

Elles sont faibles avec un habitat diffus disposant d'une emprise foncière correcte.

- Aptitude à l'assainissement autonome :

Ce secteur est favorable à l'assainissement autonome par infiltration dans sa partie Est et défavorable à l'assainissement autonome car la perméabilité est trop faible ou la pente importante dans sa partie Ouest.

2.3 SYNTHESE

L'ensemble des données recueillies au cours de la phase 1 montre que :

2.3.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- le fonctionnement du réseau est relativement mauvais sur le plan des ECP. Lors des investigations en période de nappe haute, la production d'ECP est très importante et la station est en surcharge hydraulique (jusqu'à 170%). Les différents passages caméra détermineront les zones de travaux pour éliminer 60% de celle-ci. La commune de Désaigne apporte une grande quantité d'ECP (40 %) et des recherches plus précises suivies de travaux doivent être réalisées sur son territoire,
- les travaux d'investigations complémentaires proposés dans le rapport Géoplus de diagnostic de réseau 03.B.6.2.72 de juillet 2003 sont prioritaires et permettront de résoudre à terme les dysfonctionnements importants du réseau,
- la pollution du milieu naturel lors des épisodes de pluie est importante. Les nombreux déversoirs d'orage drainent une surface active de 51 000 m². Une première approche permet de trouver des solutions de manière à limiter cette pollution grâce à une rétention des premiers flux des déversoirs d'orage dans le but d'un traitement ultérieur à l'épisode pluvieux. Mais le dimensionnement de ce bassin et le calage des déversoirs d'orage doivent faire l'objet d'une étude complémentaire plus précise (modélisation du réseau),
- les mesures de temps sec montrent un bon fonctionnement en saison estivale, un seul problème important a été décelé : la perte d'effluent sur le transit au bord du Doux (Bassin ECP n°5 tronçon 500 à 501 voir plan n°2 Mesures des ECP en annexes du diagnostic du réseau d'assainissement, rapport Géoplus 03.B.6.2.72 de juillet 2003),
- les rendements de la station d'épuration sont bons pendant toutes les périodes de l'année. Cependant on peut noter lors des mesures en forte charge hydraulique (janvier, juin, juillet,), une faible dégradation des rendements en particulier sur la DCO et la DBO₅. Ceci montre que la station accepte très bien les charges hydrauliques fortes mais que ses limites peuvent être atteintes sur des événements pluvieux importants, d'où l'intérêt de limiter les ECP aux maximum.

2.3.2 ASSAINISSEMENT AUTONOME

- L'assainissement autonome existant présente des dysfonctionnements,
- une grande partie des assainissements autonomes existants (70%) est constitué de filières avec rejet direct ou indirect dans le milieu naturel,
- l'aptitude des sols à l'assainissement autonome est moyennement favorable à défavorable sur la majeure partie du territoire communal.

Compte tenu de ces résultats et du nombre de hameaux, l'assainissement collectif ne pourra être développé sur tous les secteurs.

Nous envisagerons

- les coûts de réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonomes existants (maintien des secteurs en assainissement non-collectif - écarts sur lesquels la commune n'envisage pas de développer l'urbanisation ou sur lesquels l'aptitude à l'assainissement autonome est correcte),

- les coûts d'extension de réseau sur les principales zones agglomérées et potentiellement urbanisables ou les écarts présentant un intérêt de développement urbain sur lesquels l'aptitude des sols à l'assainissement autonome est peu favorable (Les fauvés, Fontfreyde, Le Peyronnet, Retourtour).

Remarque : le maintien de certains secteurs inaptes à l'assainissement autonome en assainissement non collectif impose la mise en place de filières drainées avec rejet des effluents traités dans le milieu naturel. Dans le cas d'une emprise foncière faible, les dispositifs devront être compacts.

Les filières drainées (avec rejet de l'effluent traité dans le milieu hydraulique superficiel) ne sont autorisées qu'à titre exceptionnel, après avis du maire, par le service de contrôle. L'autorisation de rejet est sous la responsabilité de la commune (loi sur l'eau de 1992) qui doit, en plus, assurer le contrôle du dispositif. La qualité minimale requise pour le rejet, constatée à la sortie du dispositif de traitement sur un échantillon représentatif de deux heures non décanté, est de 30 mg/l pour les matières en suspension (M.E.S.) et de 40 mg/l pour la DBO5 (Cf. arrêté du 6 mai 1996, J.O. du 8 juin 1996 – Environnement).

3. PROPOSITION DE SCENARIOS POUR L'ASSAINISSEMENT

3.1 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La création ou extension des zones à urbaniser en non-collectif devra tenir compte des résultats de la carte d'aptitude.

Pour les habitations situées en zone inapte (zones rouge de la carte d'aptitude), une étude complémentaire (610 à 690 € HT) devra être réalisée avant toute réhabilitation de système de traitement.

Les coûts de réhabilitation des assainissements individuels non conformes ou manifestant des dysfonctionnements seront :

- dans le cas de système par tranchées filtrantes de l'ordre de **4 000 € H.T.** (hors étude, maîtrise d'oeuvre et hors remise en état de la parcelle),
- dans le cas de systèmes contraignants de type filtre à sable non drainé de l'ordre de **5 000 € H.T.** (hors étude,
- dans le cas de systèmes contraignants de type filtre à sable drainé avec rejet dans le milieu naturel de l'ordre de **5 400 € H.T.** (hors étude, maîtrise d'oeuvre et hors remise en état de la parcelle),
- dans le cas de systèmes contraignants de type filtre compact avec rejet dans le milieu naturel de l'ordre de **7 500 € H.T.** (hors étude, maîtrise d'oeuvre et hors remise en état de la parcelle),
- dans le cas de systèmes contraignants de type filtre à sable drainé avec rejet dans un puits d'infiltration ou des tranchées d'infiltration de l'ordre de **6 900 € H.T.** (hors étude, maîtrise d'oeuvre et hors remise en état de la parcelle),
- dans le cas de systèmes contraignants de type filtre compact avec rejet dans un puits d'infiltration ou des tranchées d'infiltration de l'ordre de **8 900 € H.T.** (hors étude, maîtrise d'oeuvre et hors remise en état de la parcelle).

3.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.2.1 RÉHABILITATION DU RÉSEAU EXISTANT

Suites aux investigations complémentaires, test à la fumée et passage caméra, des travaux de réhabilitation sur le réseau d'assainissement doivent être réalisés. Ces travaux ont pour but l'élimination de branchement non conforme sur une partie du réseau séparatif (ZA de la Sumène), et l'élimination des intrusions d'Eaux Claires Parasistes (ECP) gênant la station d'épuration.

Il faut noter que **40 % des ECP proviennent de la commune de DÉSAIGNES** (environ 400 m³/jour et plus suivant les périodes), ce volume n'est pas négligeable. Il est important de localiser et d'éliminer une majorité de celle-ci, leur suppression incomble à cette commune.

3.2.2 PRESENTATION DES SOLUTIONS PROPOSÉES

La station d'épuration est largement dimensionnée (charge organique) et certains secteurs de la carte d'aptitude (relativement proches du réseau d'assainissement existant de la commune) étant en grande partie peu favorables à l'assainissement autonome, il est proposé des solutions collectives de raccordement de ces secteurs au réseau d'Eaux Usées de Lamastre.

Le nombre d'équivalents/Habitants estimé sur chaque secteur correspond à la capacité d'accueil maximale de la zones

Le secteur Macheville étant équipé d'un collecteur unitaire, de Ø 200 mm sur une grande partie, qui se jette directement dans le ruisseau du Grozon, il est proposé une solution de raccordement au réseau de Lamastre.

Nous avons également étudié des extensions de réseau pour des zones qui sont en zone U mais non desservies, des zones NAb et NA.

3.2.2.1 RACCORDEMENT DU SECTEUR FONTFREYDE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT @ (9/36 EH)

Création d'un collecteur en Ø 200 mm qui dessert l'ensemble des habitations et rejoint le collecteur principal actuel devant l'hôpital.

3.2.2.2 RACCORDEMENT DU SECTEUR LES FAUVES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT @ (42/66 EH)

Création d'un collecteur en Ø 200 mm qui dessert l'ensemble des habitations. Ce collecteur se divise en quatre antennes :

- une antenne sur le petit plateau dans la partie amont du secteur,
- une antenne dans la partie Est du ravin qui,
- deux antennes dans la partie Est du ravin qui dessert la majorité des habitations.

Ces antennes rejoignent le collecteur d'Eaux Usées existant dans le ravin.

3.2.2.3 RACCORDEMENT DU SECTEUR LE PEYRONNET AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT @ (33/123 EH)

Création d'un collecteur en Ø 200 mm qui dessert la majorité des habitations du secteur et qui rejoint le réseau existant au hameau Les Blachettes.

Le secteur Le Peyronnet se situant en grande partie sur une pente de versant différente de celle sur laquelle le réseau existant est implanté, il sera nécessaire de

mettre en place un poste de refoulement en aval des habitations dimensionné pour 70 Equivalents/Habitants.

3.2.2.4 RACCORDEMENT DU SECTEUR LA SUCHE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT @ (12/36 EH)

Création d'un collecteur en Ø 200 mm qui dessert l'ensemble de la zone et rejoint le collecteur principal actuel en aval immédiat des habitations.

3.2.2.5 RACCORDEMENT DU SECTEUR LES VIGNES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT @ (6/36 EH)

Création d'un collecteur en Ø 200 mm qui dessert l'ensemble de la zone et rejoint le collecteur principal actuel en aval immédiat des habitations existantes du lotissement Les Vignes Est.

La configuration du terrain impose que le collecteur passe par une propriété privée construite. Le propriétaire (d'après la municipalité) est d'accord pour que le collecteur traverse sa propriété.

Cependant, la place disponible, pour traverser la propriété, étant relativement faible, les travaux sur ce tronçon devront être réalisés avec une mini-pelle.

3.2.2.6 RACCORDEMENT DU SECTEUR MACHEVILLE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT @ (2727 EH)

Création d'un collecteur en Ø 200 mm qui récupère les eaux usées du collecteur existant et rejoint le collecteur principal actuel sur l'Avenue Victor Descours en aval immédiat du quartier Laye.

3.2.2.7 RACCORDEMENT DU SECTEUR LES AUCHES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT @ (3/33 EH)

Création d'un collecteur en Ø 200 mm qui dessert la zone et rejoint le collecteur principal actuel sur la route départementale D533.

3.2.2.8 RACCORDEMENT DU SECTEUR MOURIER AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT @ (6/54 EH)

Création d'un collecteur en Ø 200 mm qui dessert l'ensemble de la zone et rejoint le collecteur principal actuel dans le zone industrielle de la vallée de La Sumène.

3.2.2.9 RACCORDEMENT DU SECTEUR RETOURTOUR AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT @ (6/24 EH)

Création d'un collecteur en Ø 200 mm qui dessert l'ensemble de la zone et rejoint le collecteur principal actuel sur la voie communale dite de Valousier à Retourtour.

3.2.2.10 RACCORDEMENT DU SECTEUR MATHON AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT @ (10/30 EH)

Création d'un collecteur en Ø 200 mm qui dessert l'ensemble de la zone et rejoint le collecteur principal actuel dans le zone industrielle de la vallée de La Sumène.

3.2.3 RÉSUMÉ DES COUTS DE RÉHABILITATIONS ET DES SOLUTIONS ENVISAGÉES

➤ Réhabilitations

ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
	SECTEUR RETOURTOUR 1	SECTEUR BORDURE DU DOUX-AVAL 2	SECTEUR BORDURE DU DOUX-AMONT 3
Collecte - Réhabilitation - Déconnexion de grilles	39 750 €	14 000 €	88 500 €
Coût total travaux	39 750 €	14 000 €	88 500 €
Coût total projet	46 000 €	17 000 €	105 000 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
	SECTEUR DEMIÈRE 4	SECTEUR ZA DELA SUMÈNE 5
Collecte - Réhabilitation - Déconnexion de grilles	59 400 €	7 500 €
Coût total travaux	59 400 €	7 500 €
Coût total projet	70 000 €	7 500 €

➤ Extensions

ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
	SECTEUR FONTFREYDE 1	SECTEUR LES FAUVES 2	SECTEUR LE PEYRONNET 3
	9/36 EH	42/66 EH	33/128 EH
Collecte - Collecteur - Poste de relevage - Conduite de refoulement	57 610 €	86 205 €	195 790 €
Coût total travaux	57 610.00 €	86 205.00 €	195 790.00 €
Coût total projet	66 251.50 €	99 135.75 €	225 158.50 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
	SECTEURS LA SUCHE 4	SECTEURS LES VIGNES 5
	12/36 EH	6/36 EH
Collecte - Collecteur - Poste de relevage - Conduite de refoulement	38 470 €	52 150 €
Coût total travaux	38 470.00 €	52 150.00 €
Coût total projet	44 240.50 €	59 972.50 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
	SECTEUR MACHEVILLE 6	SECTEUR LES AUCHES 7	SECTEUR MOURIER 8
	27/27 EH	3/33 EH	6/54 EH
Collecte - Collecteur - Poste de relevage - Conduite de refoulement	86 815 €	45 990 €	161 400 €
Coût total travaux	86 815.00 €	45 990.00 €	161 400.00 €
Coût total projet	99 837.25 €	52 888.50 €	185 610.00 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
	SECTEURS RETOURTOUR 9	SECTEURS MATHON 10
	6/24 EH	10/30 EH
Collecte - Collecteur - Poste de relevage - Conduite de refoulement	24 850 €	117 125 €
Coût total travaux	24 850.00 €	117 125.00 €
Coût total projet	28 577.50 €	134 693.75 €

Remarque : le coût total représente le coût HT des travaux. Le coût projet total représente le coût HT des travaux majoré de 15% correspondant aux imprévus, les frais de maîtrise d'oeuvre...

Les colonnes en grisées représentent les choix de la commune en matière d'assainissement collectif.

3.2.4 CHOIX DE LA COMMUNE

Suite à plusieurs réunions de réflexion et compte tenu de l'**impact économique** des différentes solutions et compte tenu de ses capacités budgétaires, la commune a décidé de retenir l'ensemble des solutions.

- extension du réseau vers le quartier Fontfreyde (solution 1),
- extension du réseau vers le quartier Les Fauves (solution 2),
- extension du réseau vers le quartier Le Peyronnet (solution 3),
- extension du réseau vers le quartier La Suche (solution 4),
- extension du réseau vers le quartier Les Vignes (solution 5),
- extension du réseau vers le quartier Macheville (solution 6),
- extension du réseau vers le quartier Les Auches (solution 7),
- extension du réseau vers le quartier Mourier (solution 8),
- extension du réseau vers le quartier Retourtour (solution 9),
- extension du réseau vers le quartier Mathon (solution 10).

Cependant, l'ensemble de ces solutions étant très onéreux, leur réalisation sera étalée dans le temps.

4. IMPACT DE LA STATION D'ÉPURATION (AVEC LES PROJETS DE RACCORDEMENTS) SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

- Qualité des eaux du milieu naturel au droit de la station

L'objectif de qualité du cours d'eau Le Doux au niveau de la station est 1B ce qui correspond à une eau de bonne qualité physico-chimique.

Aucune analyse récente sur des échantillons du cours d'eau n'ayant, à notre connaissance, été réalisée à proximité de la STEP, la charge polluante du cours d'eau ne peut être connue. L'objectif de qualité du cours d'eau étant 1B, nous pouvons retenir une charge polluante correspondant à 50% des concentrations limites permettant la classification 1B.

- Niveau de traitement de la station

- Le niveau de traitement pour ce type de station (boue activée) est D4 (cf. Annexe 2 de la circulaire du 17 février 1997).

- Les flux polluants en DBO, DCO et azote total actuelles mesurées en sortie de station sont les suivantes (pour 550 m³/j en période estivale):

Rendement d'épuration	DCO nd	DBO ₅ nd	NTK
Flux de pollution sur 24 heures (kg) en entrée	332	145	35
Flux de pollution sur 24 heures (kg) en sortie	18	1	2
Rendement	94%	99%	94%

- Le volume journalier du rejet est de 555 m³. Le volume journalier du rejet (en considérant les futurs projets de raccordement et les 27 foyers nouvellement raccordés, soit 465 E.H et 70 m³), calculé sur la base de 150 l/j/EH, sera de 625 m³ soit 7.23 l/s.

En considérant ces 465 EH supplémentaire en entrée de la station, on peut calculer les futures concentrations du rejet (calculé sur la base de 60 g/j/EH de DBO₅, 130 g/j/EH de DCO, 15 g/j/EH de NTK et les rendement ci dessus).

Les teneurs en DBO, DCO et NTK en sortie de station seront approximativement :

DBO₅ : 2.8 mg/l,
DCO : 37.7 mg/l,
NTK : 4 mg/l.

- Détermination d'un Débit de référence au droit de la station

Le débit de référence aux environs de la station est de 150 l/s (cf. rapport objectif de qualité, CEREC-1988).

• Incidence du rejet sur la qualité de l'eau

L'incidence du rejet peut être approchée par la formule suivante :

$$Q1C1 + Q2C2 = Q3C3$$

Q1 : débit du rejet en sortie de station

C1 : concentration du rejet en sortie de station pour le paramètre recherché

Q2 : débit initial du Doux avant rejet

C2 : concentration initiale du Doux avant rejet pour le paramètre recherché

Q3 : débit du Doux à l'aval du rejet

C3 : concentration du Doux à l'aval du rejet pour le paramètre recherché

CHARGE POLLANTES	Rejet STEP		Le Doux avant rejet		Le Doux après rejet		Objectif Concentration mg/l
	Concentration mg/l	Débits l/s	Concentration mg/l	Débits l/s	Concentration mg/l	Débits l/s	
DBO ₅	2.8	7.23	4	150	3.9	157.23	3 à 5
DCO	37.7	7.23	22	150	22.7	157.23	20 à 25
NTK	4	7.23	1	150	1.1	157.23	1 à 2

On observe que l'impact du rejet de la station (en considérant le raccordement des habitations des différents projets) sur la qualité du cours d'eau est faible et qu'il est conforme à l'arrêté préfectoral du 7 juillet 1997 fixant les objectifs de réduction des flux de substances polluantes de l'agglomération de Lamastre.

5. ANALYSE FINANCIÈRE

5.1 COÛT D'EXPLOITATION ET DE RENOUVELLEMENT

5.1.1 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (INDIVIDUEL)

- Coûts d'exploitation

• Une vidange tous les 3-4 ans	60 €/an
--------------------------------	---------

- Coût de renouvellement

La durée de vie des ouvrages d'assainissement est estimée à :

- 30 ans pour une fosse septique,
- 20 ans pour un épandage souterrain.

5.1.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le coût d'exploitation s'estime en fonction du linéaire de réseau et du coût pour le curage de ce réseau à raison d'au moins une fois tous les cinq ans. Le coût de renouvellement est calculé sur 50 ans pour le réseau et sur 15 ans pour les postes de relevage, soit :

	SECTEUR FONTREYDE 1	SECTEUR LES FAUVES 2	SECTEUR LE PEYRONNET 3
Exploitation	129,20 €	244,80 €	2 042,30 €
Renouvellement	1 325,00 €	1 982,72 €	5 361,84 €
Coût total annuel	1 454,20 €	2 227,52 €	7 404,14 €

	SECTEURS LA SUCHE 4	SECTEURS LES VIGNES 5	SECTEUR MACHEVILLE 6
Exploitation	86,70 €	183,60 €	164,90 €
Renouvellement	884,81 €	1 199,45 €	1 996,75 €
Coût total annuel	971,51 €	1 383,05 €	2 161,65 €

	SECTEUR LES AUCHES 7	SECTEUR MOURIER 8	SECTEURS RETOURTOUR 9
Exploitation	132,60 €	426,70 €	61,20 €
Renouvellement	1 057,77 €	3 712,20 €	571,55 €
Coût total annuel	1 190,37 €	4 138,90 €	632,75 €

	SECTEURS MATHON 10
Exploitation	309,40 €
Renouvellement	2 693,88 €
Coût total annuel	3 003,28 €

Les colonnes en grisées représentent les choix de la commune en matière d'assainissement collectif.

5.2 TAUX DE SUBVENTION ENVISAGEABLE

5.2.1 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (INDIVIDUEL)

REHABILITATION DES FILIERES D'ASSAINISSEMENT EXISTANTES

- Agence de l'Eau : La commune doit préalablement localiser les quartiers « points noirs » et chaque pétitionnaire, à l'intérieur de ces zones prioritaires, peut bénéficier d'une aide. Le taux de subvention est de 50% **maximum**.
- Département : pas de financement actuel.

5.2.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Une convention entre le Conseil Général de la l'Ardèche et l'Agence de l'Eau définit le montant des subventions respectives. Les estimations ci-après sont faites avec les subventions actuelles (Huitième programme).

RESEAU DE COLLECTE

- Agence de l'eau : pas de financement actuel
- Département : 50 % si SGA ou 40 %, vers habitat existant.
15 % vers zones constructible.

RESEAU DE TRANSIT

- Agence de l'eau : 29 % du montant total (plafonné)
- Département : 40 % du montant total.

REHABILITATION

- Agence de l'eau : 29 % du montant total si étude diagnostic (dans la limite d'un cout plafond)
- Département : 25 % du montant total si STEP depuis plus de 10 ans.

STEP

- Agence de l'eau : 37 % pour les sation de plus de 200 EH.
37 % si < 200 EH si enjeu environnemental
- Département : 40 % pour les créations.
25 % pour les renouvellements avec extensions.

Remarque : le montant total des subventions attribuées est plafonné à 80% du coût des travaux.

5.3 PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL APPROXIMATIF DANS L'ÉTAT ACTUEL DES RÈGLEMENTS

5.3.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

➤ Réhabilitations

SOLUTIONS	INVESTISSEMENT	SUBVENTION Département	PART COMMUNALE
RETOURTOUR (réhabilitation) 11	46 000 €	24 840 € (54%)	21 160 € (46%)
DOUX AMONT (réhabilitation) 12	17 000 €	9 180 € (54%)	7 820 € (46%)
DOUX AVAL (réhabilitation) 13	70 000 €	37 800 € (54%)	32 200 € (46%)
DEVIÈRE (réhabilitation) 14	105 000 €	56 700 € (54%)	48 300 € (46%)
ZA SUMENE (réhabilitation) 15	7 500 €	4 050 € (54%)	3 450 € (46%)

➤ Extensions

Les tableaux détaillés des calculs des montants des subventions et de la part communale sont détaillés, pour chaque solution, en Annexe A.

SOLUTIONS	INVESTISSEMENT	SUBVENTION Département	PART COMMUNALE
FONTFREYDE 1	66 252 €	33 126 € (50%)	33 126 € (50%)
LES FAUVES 2	99 136 €	49 568 € (50%)	49 568 € (50%)
LE PEYRONNET 3	225 159 €	112 579 € (50%)	112 579 € (50%)
LA SUCHE 4	44 241 €	22 120 € (50%)	22 120 € (50%)
LES VIGNES 5	59 973 €	29 986 € (50%)	29 986 € (50%)
MACHEVILLE 6	99 837 €	49 919 € (50%)	49 919 € (50%)
LES AUCHES 7	52 889 €	7 933 € (15%)	44 955 € (85%)
MOURIER 8	185 610 €	27 842 € (15%)	157 769 € (85%)
RETOURTOUR 9	28 578 €	4 287 € (15%)	24 291 € (85%)
MATHON 10	134 694 €	67 347 € (50%)	67 347 € (50%)

Légende

- 1 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (FONTFREYDE)
- 2 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LES FAUVES)
- 3 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LE PEYRONNET)
- 4 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LA SUCHE)
- 5 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LES VIGNES)
- 6 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (MACHEVILLE)
- 7 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LES AUCHES)
- 8 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (MOURIER)
- 9 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (RETOURTOUR)
- 10 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (MATHON)

Remarque : le montant des subventions estimées dans ces tableaux est donné à titre indicatif. En effet, pour obtenir ces subventions, la commune doit déposer un dossier auprès des autorités compétentes.

Les subventions n'étant pas fixes dans le temps, les montants des aides au moment du dépôt du dossier peuvent être différents de ceux estimés dans les tableaux ci-dessus.

Ces aides seront calculées à partir d'un avant projet.

5.4 ANALYSE FINANCIERE DES CHOIX POUR L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF ET COLLECTIF

5.4.1 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (INDIVIDUEL)

- Coûts de mise en place du service public assainissement

Le nombre total d'installations à visiter est d'environ 230. A raison d'une visite tous les 4 ans, le nombre de visites annuelles à effectuer sera de 58.

Le nombre moyen de nouvelles habitations sur la commune est de 25 par an. Une partie de cet habitat nouveau étant construit dans des zones desservies par l'assainissement collectif, nous considérerons, pour estimer le montant de la taxe assainissement non-collectif, un développement de l'urbanisation en zone d'assainissement non-collectif de 15 habitations par an.

La durée moyenne d'une visite pour le contrôle de l'existant est de 3 h soit sur l'année 133 h (19 jours).

La durée moyenne d'une visite pour le contrôle conception-réalisation est de 9 h soit sur l'année 175 h (25 jours).

Le nombre total de jours consacrés aux contrôles de l'existant et contrôles conception-réalisation est de 44 jours, qui correspondent à la fois à des missions techniques et à des missions administratives (contrôle technique, gestion des dossiers, organisation des tournées...).

Les charges de services sont estimées dans le tableau suivant :

Rubriques	Montant en Euro	Montant en francs
Une personne à 44 jours de travail	6 160,00 €	40 407 F
Ordinateur	300,00 €	1 967,87 F
Logiciel de gestion par an	1 500,00 €	9 839 F
Véhicule par an	460,00 €	3 017 F
Papéterie et divers administratif	300,00 €	1 968 F
Frais divers de terrain	340,00 €	2 230 F
TOTAL	9 060,00 €	59 430 F

En considérant que le service public assainissement sera financé par le biais de redevances prélevées auprès des particuliers, le coût du service est estimé de la manière suivante :

Coût du service	Redevance liée au contrôle de conception-réalisation	Redevance liée au contrôle de l'existant	Recette annuelle pour les 58 habitations visitées	Redevance annuelle rapportée à l'ensemble du parc d'assainissement autonome soit 245 habitations
29,00 € 190,00 F	261,00 € 1 712,00 F	87,00 € 571,00 F	8 961,00 € 58 780,00 F	36,58 €/habitation - soit 0,39 €/m³ 240,00 F/habitation - soit 2,58 F/m³

5.4.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

➤ Réhabilitations

Solutions / combinaisons possibles	EH existants	EH total du projet	Investissement de la commune	Coût annuel (Fonctionnement et annuité)	Consommation en m³ des habitations raccordables	Consommation en m³ des habitations raccordées	Incidence sur le prix du m³ avec prime fixe actuelle
RETOURTOUR (réhabilitation) 11	3800	3800	21 100 €	2 039 €/an	0 m³/an		0,01 €
DOUX AMONT (réhabilitation) 12	3800	3800	7 820 €	753 €/an	0 m³/an		0,01 €
DOUX AVAL (réhabilitation) 13	3800	3800	32 200 €	3 102 €/an	0 m³/an	145 930 m³/an	0,02 €
DEVIERE (réhabilitation) 14	3800	3800	48 300 €	4 653 €/an	0 m³/an		0,03 €
ZA SUMENE (réhabilitation) 15	3800	3800	3 450 €	332 €/an	0 m³/an		0,00 €

➤ Extensions

Les tableaux détaillés des calculs de l'impact du coût des travaux sur le prix du mètre cube d'eau potable sont détaillés, pour chaque solution, en Annexe B.

Solutions / combinaisons possibles	EH existants	EH total du projet	Investissement de la commune	Coût annuel (Fonctionnement et annuité)	Consommation en m³ des habitations raccordables	Consommation en m³ des habitations raccordées	Incidence sur le prix du m³ avec prime fixe actuelle
FONTFREYDE 1	9	36	33 126 €	3 321 €/an	547 m³/an		0,02 €
LES FAUVES 2	42	66	49 568 €	5 020 €/an	2 300 m³/an		0,03 €
LE PEYRONNET 3	33	123	191 385 €	20 481 €/an	1 810 m³/an		0,14 €
LA SUCHE 4	12	36	22 120 €	2 218 €/an	657 m³/an		0,02 €
LES VIGNES 5	6	36	29 986 €	3 073 €/an	330 m³/an	145 930 m³/an	0,02 €
MACHEVILLE 6	27	27	49 919 €	4 974 €/an	1 478 m³/an		0,03 €
LES AUCHES 7	3	33	44 955 €	4 464 €/an	180 m³/an		0,03 €
MOURIER 8	6	54	157 769 €	15 626 €/an	330 m³/an		0,11 €
RETOURTOUR 9	6	24	24 291 €	2 401 €/an	365 m³/an		0,02 €
MATHON 10	10	30	67 347 €	6 798 €/an	350 m³/an		0,05 €

Ces prix représentent l'augmentation par rapport au prix actuel du m³ que paiera la totalité des habitations raccordées pour l'extension du réseau et la mise en place de la station d'épuration.

Ils sont donnés à titre indicatif car ils ne tiennent pas compte des coûts de fonctionnement actuels du réseau ni de la station.

Légende

- 1 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (FONTFREYDE)
- 2 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LES FAUVES)
- 3 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LE PEYRONNET)
- 4 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LA SUCHE)
- 5 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LES VIGNES)
- 6 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (MACHEVILLE)
- 7 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LES AUCHES)
- 8 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (MOURIER)
- 9 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (RETOURTOUR)
- 10 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (MATHON)

5.5 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE POUR L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

REDEVANCE SPANC

Nbre d'installations existantes	Nbre d'installations neuves par an	Fréquence des contrôles	Nombre d'irradiations annuelles visitées	Coût d'un contrôle de l'assainissement existant	Coût d'un contrôle de conception et de réalisation	Coût annuel des contrôles	Redevance SPANC rapportée à l'ensemble du parc assainissement autonome soit 245 habitations
230	15	4 ans	58	87,00 € 570,58 €	261,00 € 1 712,05 F	9 060,00 € 59 429,70 €	36,58 €/habitation/an soit 0,39 €/m³ 240 F/habitation/an soit 2,58 F/m³

(la consommation moyenne par foyer pour la commune de Lamastre est de 93 m³/an).

5.6 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

➤ Réhabilitations

Solutions combinées possibles	Effort de copinage	Effort de projet	Investissement initial	Investissement après subventions	Coûts de fonctionnement annuels		Coût global fonctionnel annuel	Consommation en m ³ des habitations raccordées	Incidence sur le prix du m ³ avec prime fixe actuelle
					EXPLOITATION	REBOULEMENT			
RETOURTOUR (réhabilitation)	3800	3800	48 000 €	21 160 €	0	920 €	2 039 €/an	0 m ³ /an	0,01 €
DOUX AMONT (réhabilitation)	3800	3800	17 000 €	7 820 €	0	340 €	753 €/an	0 m ³ /an	0,01 €
DOUX AVAL (réhabilitation)	3800	3800	70 000 €	32 200 €	0	1 400 €	3 102 €/an	0 m ³ /an	0,02 €
DEVIERE (réhabilitation)	3800	3800	105 000 €	48 300 €	0	2 100 €	4 553 €/an	0 m ³ /an	0,03 €
ZA SUMENE (réhabilitation)	3800	3800	7 500 €	3 450 €	0 €	150 €	332 €/an	0 m ³ /an	0,00 €

➤ Extensions

Solutions combinées possibles	Eff. extensions	Effort de projet	Investissement initial	Investissement après subventions	Coûts de fonctionnement annuels		Coût global fonctionnel annuel	Consommation en m ³ des habitations raccordées	Incidence sur le prix du m ³ avec prime fixe actuelle
					EXPLOITATION	REBOULEMENT			
FONTFREYDE 1	9	36	66 252 €	33 126 €	129 €	1 325 €	3 321 €/an	547 m ³ /an	0,02 €
LES FAUVES 2	42	66	99 136 €	49 568 €	245 €	1 989 €	5 070 €/an	2 300 m ³ /an	0,03 €
LE PEYRONNET 3	33	123	225 159 €	112 579 €	2 042 €	5 382 €	12 988 €/an	1 810 m ³ /an	0,09 €
LASUCHE 4	12	36	44 241 €	22 120 €	87 €	865 €	2 218 €/an	657 m ³ /an	0,02 €
LES VIGNES 5	6	36	59 873 €	29 936 €	184 €	1 199 €	3 073 €/an	330 m ³ /an	0,02 €
MACHEVILLE 6	27	27	99 837 €	49 919 €	165 €	1 997 €	4 974 €/an	1 478 m ³ /an	0,03 €
LES AUCHES 7	3	33	52 889 €	44 955 €	133 €	1 058 €	4 464 €/an	180 m ³ /an	0,03 €
MOURIER 8	6	54	185 610 €	157 769 €	427 €	3 712 €	15 828 €/an	330 m ³ /an	0,11 €
RETOURTOUR 9	5	24	29 579 €	24 291 €	81 €	572 €	2 401 €/an	365 m ³ /an	0,02 €
MATHON 10	10	30	134 894 €	87 347 €	309 €	2 894 €	6 798 €/an	350 m ³ /an	0,05 €

Les choix de la commune en matière d'assainissement collectif se sont portés sur les solutions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

5.7 SIMULATION DE COMBINAISONS DES SOLUTIONS POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

➤ Réhabilitations

Solutions / combinaisons possibles	EH existants	EH total du projet	Investissement de la commune	Coût annuel (fonctionnement et annuité) €	Consommation en m³ des habitations raccordables	Consommation en m³ des habitations raccordées	Incidence sur le prix du m³ avec prime fixe actuelle
RETOURTOUR (réhabilitation) 11	3800	3800	21 160 €	2 039 €/an	0 m³/an		0.01 €
DOUX AMONT (réhabilitation) 12	3800	3800	7 820 €	753 €/an	0 m³/an		0.01 €
DOUX AVAL (réhabilitation) 13	3800	3800	32 200 €	3 102 €/an	0 m³/an	145 930 m³/an	0.02 €
DEVIERE (réhabilitation) 14	3800	3800	48 300 €	4 653 €/an	0 m³/an		0.03 €
ZA SUMENE (réhabilitation) 15	3800	3800	3 450 €	332 €/an	0 m³/an		0.00 €
1+2	7600	7600	28 980 €	2 792 €/an	0 m³/an		0.02 €
1+2+3	11400	11400	61 180 €	5 894 €/an	0 m³/an	145 930 m³/an	0.04 €
1+2+3+4	15200	15200	109 480 €	10 548 €/an	0 m³/an		0.07 €
1+2+3+4+5	19000	19000	112 930 €	10 880 €/an	0 m³/an		0.07 €

➤ Extensions

Solutions / combinaisons possibles	EH existants	EH total du projet	Investissement de la commune	Coût annuel (fonctionnement et annuité) €	Consommation en m³ des habitations raccordables	Consommation en m³ des habitations raccordées	Incidence sur le prix du m³ avec prime fixe actuelle
FONTFREYDE 1	9	36	33 128 €	3 321 €/an	547 m³/an		0.02 €
LES FAUVES 2	42	66	49 568 €	5 020 €/an	2 300 m³/an		0.03 €
LE PEYRONNET 3	33	123	112 579 €	12 888 €/an	1 810 m³/an		0.09 €
LA SUCHE 4	12	36	22 120 €	2 218 €/an	657 m³/an		0.02 €
LES VIGNES 5	6	36	20 886 €	3 073 €/an	330 m³/an	145 930 m³/an	0.02 €
MACHEVILLE 6	27	27	49 919 €	4 974 €/an	1 478 m³/an		0.03 €
LES AUCHES 7	3	33	44 855 €	4 464 €/an	180 m³/an		0.03 €
MOURIER 8	6	54	157 789 €	15 626 €/an	330 m³/an		0.11 €
RETOURTOUR 9	6	24	24 291 €	2 401 €/an	365 m³/an		0.02 €
MATHON 10	10	30	67 347 €	6 788 €/an	350 m³/an		0.05 €
1+2	51	102	82 694 €	8 341 €/an	2 847 m³/an		0.06 €
1+2+3	84	225	195 273 €	21 228 €/an	4 657 m³/an		0.14 €
1+2+3+4	96	261	217 393 €	23 447 €/an	5 314 m³/an		0.16 €
1+2+3+4+5	102	297	247 379 €	26 520 €/an	5 644 m³/an		0.17 €
1+2+3+4+5+6	129	324	297 298 €	31 494 €/an	7 122 m³/an	145 930 m³/an	0.21 €
1+2+3+4+5+6+7	132	357	342 253 €	35 958 €/an	7 302 m³/an		0.23 €
1+2+3+4+5+6+7+8	138	411	500 022 €	51 584 €/an	7 632 m³/an		0.34 €
1+2+3+4+5+6+7+8+9	144	435	624 313 €	63 885 €/an	7 997 m³/an		0.35 €
1+2+3+4+5+6+7+8+9+10	154	465	691 659 €	69 783 €/an	8 347 m³/an		0.39 €

Les choix de la commune en matière d'assainissement collectif se sont portés sur les solutions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

Légende

- 1 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (FONTFREYDE)
- 2 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LES FAUVES)
- 3 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LE PEYRONNET)
- 4 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LA SUCHE)
- 5 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LES VIGNES)
- 6 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (MACHEVILLE)
- 7 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (LES AUCHES)
- 8 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (MOURIER)
- 9 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (RETOURTOUR)
- 10 Raccordement sur le réseau d'assainissement existant de Lamastre (MATHON)

5.8 PROGRAMMATION DES TRAVAUX

La programmation des travaux est conditionnée par les problèmes que rencontre la commune avec la situation existante de l'assainissement.

La principale urgence d'un point de vue sanitaire est de raccorder sur le réseau existant l'antenne qui dessert le quartier Macheville qui se deverse aujourd'hui dans le ruisseau du Grozon. L'élimination des ECP par les réhabilitations de Retourtour et la bordure du Doux aval permettrait d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration en période de nappe haute.

Ainsi nous proposons par ordre de priorité décroissante l'étalement des travaux de la manière suivante :

DESCRIPTION DE L'OPERATION	SOLUTIONS	PRIORITE
Extension du réseau vers les quartiers La Suche, Les Vignes, Les Auches, Mourier, Retourtour, Mathon, Le Peyronnet, Les Fauvés, Fontfreyde	1, 2, 3, 4, 5, et 7 à 10	1
Extension du réseau vers le quartier Macheville	6	1
Réhabilitations quartier de Retourtour	11	2
Réhabilitations bordure du Doux Aval	13	2
Réhabilitations quartier de Devière	14	2
Réhabilitations bordure du Doux amont et ZA de la Sumène	15	3

En dehors du quartier Macheville, les extensions de réseau concernent des secteurs peu urbanisés. Les projets d'extensions se feront en fonction des projets de développement urbains.

Dans le cas où certaines extensions devaient se réaliser à très long terme un programme de réhabilitation des filières d'assainissement autonomes devra être mis en place sur les secteurs non desservis.

Dans tous les cas un programme de réhabilitation des filières d'assainissement des habitations maintenues en assainissement autonome devra être mis en place avec comme priorité les hameaux les plus denses et ceux proches des centres urbains.

6. CONCLUSION

L'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement conduit à la délimitation de zones relevant de l'assainissement collectif et de zones relevant de l'assainissement non-collectif.

Les études de sols ont montré que les terrains présentent une aptitude des sols à l'assainissement autonome permettant en grande partie la mise en place d'assainissement autonome par infiltration.

Cependant, certains secteurs sont défavorables à l'assainissement autonome et d'autres présentent un noyau urbain relativement dense rendant difficile, pour certaines habitations, la réhabilitation de la filière d'assainissement.

De ce fait, des solutions communales, préconisant la desserte de zones U ou Na non desservies par le réseau d'assainissement, l'extension du réseau vers certaines zones NB inaptées à l'assainissement où présentant un potentiel important de développement urbain ont été préconisées à la commune dans notre rapport intermédiaire 98 M 55 042 (2) de janvier et mars 2001.

Les choix de la commune compte tenu de l'aspect économique (coût d'investissement, impact sur le prix du mètre cube d'eau) sont les suivants :

- zones maintenues en assainissement autonome : maintien en assainissement autonome des secteurs étudiés lors de la réalisation de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome (Les Faysses, Moulin de Margier, Montmagnon, Les Hières, Le Buisson et une partie du secteur Retourtour). Les filières d'assainissement retenues seront celles préconisées lors de l'élaboration de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

Sur certaines zones inaptées à l'assainissement autonome, seules des filières contraignantes pourraient être prescrites (filtre à sable vertical drainé ou filtre compact avec rejet des effluents traités dans le milieu hydraulique superficiel) et ne devraient être mises en oeuvre que dans le cadre de réhabilitations. Les constructions nouvelles devront être exclues tant que des solutions d'assainissement collectif n'auront pas été définies.

- réseau d'assainissement : les choix de la commune concernant l'assainissement collectif se sont orientés vers l'assainissement collectif communal.

Il sera effectué des extensions de réseau vers les quartier La Suche, Les Vignes, Macheville, Les Auches, Mourier, Retourtour, Mathon, Les Fauvés, Le Peyronnet ; Fonfreyde.



GEOPLUS reste à la disposition des différents intervenants pour tout renseignement complémentaire concernant cette étude.

Bourg de péage, le 15 janvier 2005

S. ARGENTI - B.COUCHOUX

ANNEXES

A : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL APPROXIMATIF DANS
L'ETAT ACTUEL DES REGLEMENTS

B : ANALYSE FINANCIERE DES CHOIX POUR L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF (impact sur le prix du m³)

C : SCHEMAS DES SOLUTIONS POUR L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

D : CARTE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ANNEXE A

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL APPROXIMATIF DANS L'ETAT ACTUEL
DES REGLEMENTS

SOLUTION 1. : RACCORDEMENT DU SECTEUR FONTFREYDE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT ① (9/36 EH)

Financements	Transit			Collecte			STEP	Totaux
	Collecteur	PR	CR	Collecteur	PR	CR		
Montant HT des travaux	0 €	0 €	0 €	66 252 €	0 €	0 €	0 €	
Total		0 €		66 252 €				66 252 €
Agence de l'Eau		29%					37%	
Coût plafond travaux		5 895 €			-		0 €	0 €
DGE		0 €			-		0 €	0 €
Département		40%			50%		40%	
		0 €			33 126 €		0 €	33 126 €
Région		0%			0%		0%	
		0 €			0 €		0 €	0 €
Reste à la charge de la commune (hors DGE)		0 €			33 126 €		0 €	33 126 €
					50%			50%

DGE Réseau 0%

DGE STEP = 0%

SOLUTION 2. RACCORDEMENT DU SECTEUR LES FAUVES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT ② (42/66 EH)

Financements	Transit			Collecte			STEP	Totaux
	Collecteur	PR	CR	Collecteur	PR	CR		
Montant HT des travaux	0 €	0 €	0 €	99 136 €	0 €	0 €	0 €	
Total		0 €		99 136 €				99 136 €
Agence de l'Eau		29%					37%	
Coût plafond travaux		27 510 €			-		0 €	0 €
DGE		0 €			-		0 €	0 €
Département		40%			50%		40%	
		0 €			49 568 €		0 €	49 568 €
Région		0%			0%		0%	
		0 €			0 €		0 €	0 €
Reste à la charge de la commune (hors DGE)		0 €			49 568 €		0 €	49 568 €
					50%			50%

DGE Réseau 0%

DGE STEP = 0%

SOLUTION 3. RACCORDEMENT DU SECTEUR LE PEYRONNET AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT ③ (33/123 EH)

Financements	Transit			Collecte			STEP	Totaux
	Collecteur	PR	CR	Collecteur	PR	CR		
Montant HT des travaux	0 €	0 €	0 €	169 683 €	18 400 €	37 076 €	0 €	
Total		0 €		225 159 €				225 159 €
Agence de l'Eau		29%					37%	
Coût plafond travaux		21 615 €			-		0 €	0 €
DGE		0 €			-		0 €	0 €
Département		40%			50%		40%	
		0 €			112 579 €		0 €	112 579 €
Région		0%			0%		0%	
		0 €			0 €		0 €	0 €
Reste à la charge de la commune (hors DGE)		0 €			112 579 €		0 €	112 579 €
					60%			50%

DGE Réseau 0%

DGE STEP = 0%

PR : poste de relevage
CR : conduite de refoulement

SOLUTION 4. RACCORDEMENT DU SECTEUR LA SUCHE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT ④ (12/36 EH)

Financements	Transit			Collecte			STEP	Totaux
	Collecteur	PR	CR	Collecteur	PR	CR		
Montant HT des travaux	0 €	0 €	0 €	44 241 €	0 €	0 €	0 €	
Total	0 €			44 241 €				44 241 €
Agence de l'Eau		29%					37%	
Coût plafond travaux	7 860 €			-			0 €	
	0 €						0 €	0 €
DGE	0 €			-			0 €	0 €
Département		40%			50%		40%	
	0 €			22 120 €			0 €	22 120 €
Région		0%			0%		0%	
	0 €			0 €			0 €	0 €
Reste à la charge de la commune (hors DGE)	0 €			22 120 €			0 €	22 120 €
				50%				50%

DGE Réseau 0%

DGE STEP = 0%

SOLUTION 5. RACCORDEMENT DU SECTEUR LES VIGNES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT ⑤ (6/36 EH)

Financements	Transit			Collecte			STEP	Totaux
	Collecteur	PR	CR	Collecteur	PR	CR		
Montant HT des travaux	0 €	0 €	0 €	59 973 €	0 €	0 €	0 €	
Total	0 €			59 973 €				59 973 €
Agence de l'Eau		29%					37%	
Coût plafond travaux	3 930 €			-			0 €	
	0 €						0 €	0 €
DGE	0 €			-			0 €	0 €
Département		40%			50%		40%	
	0 €			29 986 €			0 €	29 986 €
Région		0%			0%		0%	
	0 €			0 €			0 €	0 €
Reste à la charge de la commune (hors DGE)	0 €			29 986 €			0 €	29 986 €
				50%				50%

DGE Réseau 0%

DGE STEP = 0%

SOLUTION 6. RACCORDEMENT DU SECTEUR MACHEVILLE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT ⑥ (2727 EH)

Financements	Transit			Collecte			STEP	Totaux
	Collecteur	PR	CR	Collecteur	PR	CR		
Montant HT des travaux	0 €	0 €	0 €	99 837 €	0 €	0 €	0 €	
Total	0 €			99 837 €				99 837 €
Agence de l'Eau		29%					37%	
Coût plafond travaux	17 685 €			-			0 €	
	0 €						0 €	0 €
DGE	0 €			-			0 €	0 €
Département		40%			50%		40%	
	0 €			49 919 €			0 €	49 919 €
Région		0%			0%		0%	
	0 €			0 €			0 €	0 €
Reste à la charge de la commune (hors DGE)	0 €			49 919 €			0 €	49 919 €
				50%				50%

DGE Réseau 0%

DGE STEP = 0%

PR : poste de relevage
CR : conduite de refoulement

SOLUTION 7. RACCORDEMENT DU SECTEUR LES AUCHES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
EXISTANT ⑦ (3/33 EH)

Financements	Transit			Collecte			STEP	Totaux
	Collecteur	PR	CR	Collecteur	PR	CR		
Montant HT des travaux	0 €	0 €	0 €	52 889 €	0 €	0 €	0 €	
Total	0 €			52 889 €				52 889 €
Agence de l'Eau	29%						37%	
Coût plafond travaux	1 965 €			-			0 €	
	0 €						0 €	0 €
DGE	0 €			-			0 €	0 €
Département	40%			15%			40%	
	0 €			7 933 €			0 €	7 933 €
Région	0%			0%			0%	
	0 €			0 €			0 €	0 €
Reste à la charge de la commune (hors DGE)	0 €			44 955 € 85%			0 €	44 955 € 85%

DGE Réseau : 0%

DGE STEP = 0%

SOLUTION 8. RACCORDEMENT DU SECTEUR MOURIER AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
EXISTANT ⑧ (6/54 EH)

Financements	Transit			Collecte			STEP	Totaux
	Collecteur	PR	CR	Collecteur	PR	CR		
Montant HT des travaux	0 €	0 €	0 €	185 610 €	0 €	0 €	0 €	
Total	0 €			185 610 €				185 610 €
Agence de l'Eau	29%						37%	
Coût plafond travaux	3 930 €			-			0 €	
	0 €						0 €	0 €
DGE	0 €			-			0 €	0 €
Département	40%			15%			40%	
	0 €			27 842 €			0 €	27 842 €
Région	0%			0%			0%	
	0 €			0 €			0 €	0 €
Reste à la charge de la commune (hors DGE)	0 €			167 769 € 85%			0 €	167 769 € 85%

DGE Réseau : 0%

DGE STEP = 0%

PR : poste de relevage
CR : conduite de refoulement

SOLUTION 9. RACCORDEMENT DU SECTEUR RETOURTOUR AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT ⑨ (6/24 EH)

Financiers	Transit			Collecte			STEP	Totaux
	Collecteur	PR	CR	Collecteur	PR	CR		
Montant HT des travaux	0 €	0 €	0 €	28 578 €	0 €	0 €	0 €	
Total		0 €			28 578 €			28 578 €
Agence de l'Eau		29%					37%	
Coût plafond travaux		3 930 €			-		0 €	
		0 €					0 €	0 €
DGE		0 €			-		0 €	0 €
Département		40%			15%		40%	
		0 €			4 287 €		0 €	4 287 €
Région		0%			0%		0%	
		0 €			0 €		0 €	0 €
Reste à la charge de la commune (hors DGE)		0 €			24 291 €		0 €	24 291 €
					85%			85%

DGE Réseau 0%

DGE STEP = 0%

SOLUTION 10. RACCORDEMENT DU SECTEUR MATHON AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT ⑩ (10/30 EH)

Financiers	Transit			Collecte			STEP	Totaux
	Collecteur	PR	CR	Collecteur	PR	CR		
Montant HT des travaux	0 €	0 €	0 €	134 694 €	0 €	0 €	0 €	
Total		0 €			134 694 €			134 694 €
Agence de l'Eau		29%					37%	
Coût plafond travaux		6 550 €			-		0 €	
		0 €					0 €	0 €
DGE		0 €			-		0 €	0 €
Département		40%			50%		40%	
		0 €			67 347 €		0 €	67 347 €
Région		0%			0%		0%	
		0 €			0 €		0 €	0 €
Reste à la charge de la commune (hors DGE)		0 €			67 347 €		0 €	67 347 €
					50%			50%

DGE Réseau 0%

DGE STEP = 0%

PR : poste de relevage
CR : conduite de refoulement

ANNEXE B

ANALYSE FINANCIERE DES CHOIX POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(IMPACT DU COÛT DES TRAVAUX SUR LE PRIX DU MÈTRE CUBE D'EAU POTABLE)

SOLUTION 1. : RACCORDEMENT DU SECTEUR FONTFREYDE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT ① (9/36 EH)

INVESTISSEMENT			
Collecte		33 125.75 €	
Transit		- €	
STEP		- €	
Coût à la charge de la commune		33 125.75 €	
recettes communales		- €	
Montant restant		33 125.75 €	
Total à la charge de la commune		33 125.75 €	
Annuité (5% sur 15 ans)		3 191 €/an	
FONCTIONNEMENT			
Renouvellement			
STEP			
Réseau		1 325 €/an	
Exploitation			
STEP		0 €/an	
Réseau		129 €/an	
Total exploitation		129 €/an	
TOTAL INVESTISSEMENT + EXPLOITATION		3 321 €/an	
Nombre d'habitations	raccordées	1486	
	raccordables	3	
	total	1489	
Prime fixe actuelle		0.00 €	
Primes fixes proposées		0 €	0 €
Consommation en eau (m³)			
	habitations raccordées	145 930 m³	
	habitations raccordables	547 m³	
	totale	146 477 m³	
Prix du m3 (taxe assainissement)	actuel	supplément	total
avec prime fixe actuelle de 0 €	0.00 €	0.02 €	0.02 €
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0

Ces prix représentent l'augmentation par rapport au prix actuel du m³ que paiera la totalité des habitations raccordées pour l'extension du réseau.

Ils sont donnés à titre indicatif car ils ne tiennent pas compte des coûts de fonctionnement actuels des réseaux. Ils sont calculés à partir des coûts pour la nouvelle tranche de travaux et non à partir du coût global de l'assainissement de la commune.

SOLUTION 2. RACCORDEMENT DU SECTEUR LES FAUVÉS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
EXISTANT @ (42/66 EH)

INVESTISSEMENT			
Collecte		49 567.88 €	
Transit		- €	
STEP		- €	
Coût à la charge de la commune		49 567.88 €	
recettes communales		- €	
Montant restant		49 567.88 €	
Total à la charge de la commune		49 567.88 €	
Annuité (5% sur 15 ans)		4 775 €/an	
FONCTIONNEMENT			
Renouvellement			
STEP			
Réseau		1 983 €/an	
Exploitation			
STEP		0 €/an	
Réseau		245 €/an	
Total exploitation		245 €/an	
TOTAL INVESTISSEMENT + EXPLOITATION		5 020 €/an	
Nombre d'habitations	raccordées	1486	
	raccordables	14	
	total	1500	
Prime fixe actuelle		0.00 €	
Primes fixes proposées		0 €	0 €
Consommation en eau (m³)			
	habitations raccordées	145 930 m³	
	habitations raccordables	2 300 m³	
	totale	148 230 m³	
Prix du m3 (taxe assainissement)	actuel	supplément	total
avec prime fixe actuelle de 0 €	0.00 €	0.03 €	0.03 €
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0

Ces prix représentent l'augmentation par rapport au prix actuel du m³ que paiera la totalité des habitations raccordées pour l'extension du réseau.

Ils sont donnés à titre indicatif car ils ne tiennent pas compte des coûts de fonctionnement actuels des réseaux. Ils sont calculés à partir des coûts pour la nouvelle tranche de travaux et non à partir du coût global de l'assainissement de la commune.

SOLUTION 3. RACCORDEMENT DU SECTEUR LE PEYRONNET AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
EXISTANT ③ (33/123 EH)

INVESTISSEMENT			
Collecte		112 579.25 €	
Transit		- €	
STEP		- €	
Coût à la charge de la commune		112 579.25 €	
recettes communales		- €	
Montant restant		112 579.25 €	
Total à la charge de la commune		112 579.25 €	
Annuité (5% sur 15 ans)		10 846 €/an	
FONCTIONNEMENT			
Renouvellement			
STEP			
Réseau		5 362 €/an	
Exploitation			
STEP		0 €/an	
Réseau		2 042 €/an	
Total exploitation		2 042 €/an	
TOTAL INVESTISSEMENT + EXPLOITATION		12 888 €/an	
Nombre d'habitations	raccordées	1486	
	raccordables	11	
	total	1497	
Prime fixe actuelle		0.00 €	
Primes fixes proposées		0 €	0 €
Consommation en eau (m³)			
	habitations raccordées	145 930 m³	
	habitations raccordables	1 810 m³	
	totale	147 740 m³	
Prix du m3 (taxe assainissement)	actuel	supplément	total
avec prime fixe actuelle de 0 €	0.00 €	0.09 €	0.09 €
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0

Ces prix représentent l'augmentation par rapport au prix actuel du m³ que paiera la totalité des habitations raccordées pour l'extension du réseau.

Ils sont donnés à titre indicatif car ils ne tiennent pas compte des coûts de fonctionnement actuels des réseaux. Ils sont calculés à partir des coûts pour la nouvelle tranche de travaux et non à partir du coût global de l'assainissement de la commune.

SOLUTION 4. RACCORDEMENT DU SECTEUR LA SUCHE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT ④ (12/36 EH)

INVESTISSEMENT			
Collecte		22 120.25 €	
Transit		- €	
STEP		- €	
Coût à la charge de la commune		22 120.25 €	
recettes communales		- €	
Montant restant		22 120.25 €	
Total à la charge de la commune		22 120.25 €	
Annuité (5% sur 15 ans)		2 131 €/an	
FONCTIONNEMENT			
Renouvellement			
STEP			
Réseau		885 €/an	
Exploitation			
STEP		0 €/an	
Réseau		87 €/an	
Total exploitation		87 €/an	
TOTAL INVESTISSEMENT + EXPLOITATION		2 218 €/an	
Nombre d'habitations	raccordées	1486	
	raccordables	4	
	total	1490	
Prime fixe actuelle		0.00 €	
Primes fixes proposées		0 €	0 €
Consommation en eau (m³)			
	habitations raccordées	145 930 m³	
	habitations raccordables	657 m³	
	totale	146 587 m³	
Prix du m3 (taxe assainissement)	actuel	supplément	total
avec prime fixe actuelle de 0 €	0.00 €	0.02 €	0.02 €
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0

Ces prix représentent l'augmentation par rapport au prix actuel du m³ que paiera la totalité des habitations raccordées pour l'extension du réseau.

Ils sont donnés à titre indicatif car ils ne tiennent pas compte des coûts de fonctionnement actuels des réseaux. Ils sont calculés à partir des coûts pour la nouvelle tranche de travaux et non à partir du coût global de l'assainissement de la commune.

SOLUTION 5. RACCORDEMENT DU SECTEUR LES VIGNES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT © (6/36 EH)

INVESTISSEMENT			
Collecte		29 986.25 €	
Transit		- €	
STEP		- €	
Coût à la charge de la commune		29 986.25 €	
recettes communales		- €	
Montant restant		29 986.25 €	
Total à la charge de la commune		29 986.25 €	
Annuité (5% sur 15 ans)		2 889 €/an	
FONCTIONNEMENT			
Renouvellement			
STEP			
Réseau		1 199 €/an	
Exploitation			
STEP		0 €/an	
Réseau		184 €/an	
Total exploitation		184 €/an	
TOTAL INVESTISSEMENT + EXPLOITATION		3 073 €/an	
Nombre d'habitations	raccordées	1486	
	raccordables	2	
	total	1488	
Prime fixe actuelle		0.00 €	
Primes fixes proposées		0 €	0 €
Consommation en eau (m³)			
	habitations raccordées	145 930 m³	
	habitations raccordables	330 m³	
	totale	146 260 m³	
Prix du m3 (taxe assainissement)	actuel	supplément	total
avec prime fixe actuelle de 0 €	0.00 €	0.02 €	0.02 €
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0

Ces prix représentent l'augmentation par rapport au prix actuel du m³ que paiera la totalité des habitations raccordées pour l'extension du réseau.

Ils sont donnés à titre indicatif car ils ne tiennent pas compte des coûts de fonctionnement actuels des réseaux. Ils sont calculés à partir des coûts pour la nouvelle tranche de travaux et non à partir du coût global de l'assainissement de la commune.

SOLUTION 6. RACCORDEMENT DU SECTEUR MACHEVILLE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
EXISTANT @ (2727 EH)

INVESTISSEMENT			
Collecte		49 918.63 €	
Transit		- €	
STEP		- €	
Coût à la charge de la commune		49 918.63 €	
recettes communales		- €	
Montant restant		49 918.63 €	
Total à la charge de la commune		49 918.63 €	
Annuité (5% sur 15 ans)		4 809 €/an	
FONCTIONNEMENT			
Renouvellement			
STEP			
Réseau		1 997 €/an	
Exploitation			
STEP		0 €/an	
Réseau		165 €/an	
Total exploitation		165 €/an	
TOTAL INVESTISSEMENT + EXPLOITATION		4 974 €/an	
Nombre d'habitations	raccordées	1486	
	raccordables	9	
	total	1495	
Prime fixe actuelle		0.00 €	
Primes fixes proposées		0 €	0 €
Consommation en eau (m³)			
	habitations raccordées	145 930 m³	
	habitations raccordables	1 478 m³	
	totale	147 408 m³	
Prix du m3 (taxe assainissement)	actuel	supplément	total
avec prime fixe actuelle de 0 €	0.00 €	0.03 €	0.03 €
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0

Ces prix représentent l'augmentation par rapport au prix actuel du m³ que paiera la totalité des habitations raccordées pour l'extension du réseau.

Ils sont donnés à titre indicatif car ils ne tiennent pas compte des coûts de fonctionnement actuels des réseaux. Ils sont calculés à partir des coûts pour la nouvelle tranche de travaux et non à partir du coût global de l'assainissement de la commune.

SOLUTION 7. RACCORDEMENT DU SECTEUR LES AUCHES AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
EXISTANT Ø (3/33 EH)

INVESTISSEMENT			
Collecte		44 955.23 €	
Transit		- €	
STEP		- €	
Coût à la charge de la commune		44 955.23 €	
recettes communales		- €	
Montant restant		44 955.23 €	
Total à la charge de la commune		44 955.23 €	
Annuité (5% sur 15 ans)		4 331 €/an	
FONCTIONNEMENT			
Renouvellement			
STEP			
Réseau		1 058 €/an	
Exploitation			
STEP		0 €/an	
Réseau		133 €/an	
Total exploitation		133 €/an	
TOTAL INVESTISSEMENT + EXPLOITATION		4 464 €/an	
Nombre d'habitations	raccordées	1486	
	raccordables	1	
	total	1487	
Prime fixe actuelle		0.00 €	
Primes fixes proposées		0 €	0 €
Consommation en eau (m³)			
	habitations raccordées	145 930 m³	
	habitations raccordables	180 m³	
	totale	146 110 m³	
Prix du m3 (taxe assainissement)	actuel	supplément	total
avec prime fixe actuelle de 0 €	0.00 €	0.03 €	0.03 €
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0

Ces prix représentent l'augmentation par rapport au prix actuel du m³ que paiera la totalité des habitations raccordées pour l'extension du réseau.

Ils sont donnés à titre indicatif car ils ne tiennent pas compte des coûts de fonctionnement actuels des réseaux. Ils sont calculés à partir des coûts pour la nouvelle tranche de travaux et non à partir du coût global de l'assainissement de la commune.

SOLUTION 8. RACCORDEMENT DU SECTEUR MOURIER AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT ® (6/54 EH)

INVESTISSEMENT			
Collecte		157 768.50 €	
Transit		- €	
STEP		- €	
Coût à la charge de la commune		157 768.50 €	
recettes communales		- €	
Montant restant		157 768.50 €	
Total à la charge de la commune		157 768.50 €	
Annuité (5% sur 15 ans)		15 200 €/an	
FONCTIONNEMENT			
Renouvellement			
STEP			
Réseau		3 712 €/an	
Exploitation			
STEP		0 €/an	
Réseau		427 €/an	
Total exploitation		427 €/an	
TOTAL INVESTISSEMENT + EXPLOITATION		15 626 €/an	
Nombre d'habitations	raccordées	1486	
	raccordables	2	
	total	1488	
Prime fixe actuelle		0.00 €	
Primes fixes proposées		0 €	0 €
Consommation en eau (m³)			
	habitations raccordées	145 930 m³	
	habitations raccordables	330 m³	
	totale	146 260 m³	
Prix du m3 (taxe assainissement)	actuel	supplément	total
avec prime fixe actuelle de	0 €	0.00 €	0 11 €
avec prime fixe proposée d	0 €	0	0
avec prime fixe proposée d	0 €	0	0

Ces prix représentent l'augmentation par rapport au prix actuel du m³ que paiera la totalité des habitations raccordées pour l'extension du réseau.

Ils sont donnés à titre indicatif car ils ne tiennent pas compte des coûts de fonctionnement actuels des réseaux. Ils sont calculés à partir des coûts pour la nouvelle tranche de travaux et non à partir du coût global de l'assainissement de la commune.

SOLUTION 9. RACCORDEMENT DU SECTEUR RETOURTOUR AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT © (6/24 EH)

INVESTISSEMENT			
Collecte	24 290.88 €		
Transit	- €		
STEP	- €		
Coût à la charge de la commune	24 290.88 €		
recettes communales	- €		
Montant restant	24 290.88 €		
Total à la charge de la commune	24 290.88 €		
Annuité (5% sur 15 ans)	2 340 €/an		
FONCTIONNEMENT			
Renouvellement			
STEP			
Réseau	572 €/an		
Exploitation			
STEP	0 €/an		
Réseau	61 €/an		
Total exploitation	61 €/an		
TOTAL INVESTISSEMENT + EXPLOITATION	2 401 €/an		
Nombre d'habitations	raccordées	1486	
	raccordables	2	
	total	1488	
Prime fixe actuelle			0.00 €
Primes fixes proposées			0 € 0 €
Consommation en eau (m³)			
	habitations raccordées	145 930 m³	
	habitations raccordables	365 m³	
	totale	146 295 m³	
Prix du m3 (taxe assainissement)	actuel	supplément	total
avec prime fixe actuelle de 0 €	0.00 €	0.002 €	0.002 €
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0

Ces prix représentent l'augmentation par rapport au prix actuel du m³ que paiera la totalité des habitations raccordées pour l'extension du réseau.

Ils sont donnés à titre indicatif car ils ne tiennent pas compte des coûts de fonctionnement actuels des réseaux. Ils sont calculés à partir des coûts pour la nouvelle tranche de travaux et non à partir du coût global de l'assainissement de la commune.

SOLUTION 10. RACCORDEMENT DU SECTEUR MATHON AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
EXISTANT ® (10/30 EH)

INVESTISSEMENT			
Collecte		67 346.88 €	
Transit		- €	
STEP		- €	
Coût à la charge de la commune		67 346.88 €	
recettes communales		- €	
Montant restant		67 346.88 €	
Total à la charge de la commune		67 346.88 €	
Annuité (5% sur 15 ans)		6 488 €/an	
FONCTIONNEMENT			
Renouvellement			
STEP			
Réseau		2 694 €/an	
Exploitation			
STEP		0 €/an	
Réseau		309 €/an	
Total exploitation		309 €/an	
TOTAL INVESTISSEMENT + EXPLOITATION		6 798 €/an	
Nombre d'habitations	raccordées	1486	
	raccordables	3	
	total	1489	
Prime fixe actuelle		0.00 €	
Primes fixes proposées		0 €	0 €
Consommation en eau (m³)			
	habitations raccordées	145 930 m³	
	habitations raccordables	350 m³	
	totale	146 280 m³	
Prix du m3 (taxe assainissement)	actuel	supplément	total
avec prime fixe actuelle de 0 €	0.00 €	0,05 €	0,05 €
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0
avec prime fixe proposée d 0 €	0	0	0

Ces prix représentent l'augmentation par rapport au prix actuel du m³ que paiera la totalité des habitations raccordées pour l'extension du réseau.

Ils sont donnés à titre indicatif car ils ne tiennent pas compte des coûts de fonctionnement actuels des réseaux. Ils sont calculés à partir des coûts pour la nouvelle tranche de travaux et non à partir du coût global de l'assainissement de la commune.

ANNEXE C

SCHEMA DES SOLUTIONS ENVISAGEES POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RACCORDEMENT DES SECTEURS FONFREYDE, LES FAUVES, PEYRONNETS ET LA SUCHE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LAMASTRE

Commune de LAMASTRE

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Etude Geoplus n° 98 M 55 042 (2) - Janvier 2001

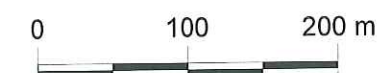
LEGENDE



- Réseau de collecte à créer
- Réseau d'eau usées existant
- Conduite de refoulement à créer
- R Poste de refoulement à créer
- Parcelles potentiellement raccordables au réseau d'assainissement des projets



Echelle : 1/5000



GEO+

Bourg de Péage

Tél.: 04 75 72 80 00

Fax.: 04 75 72 80 05

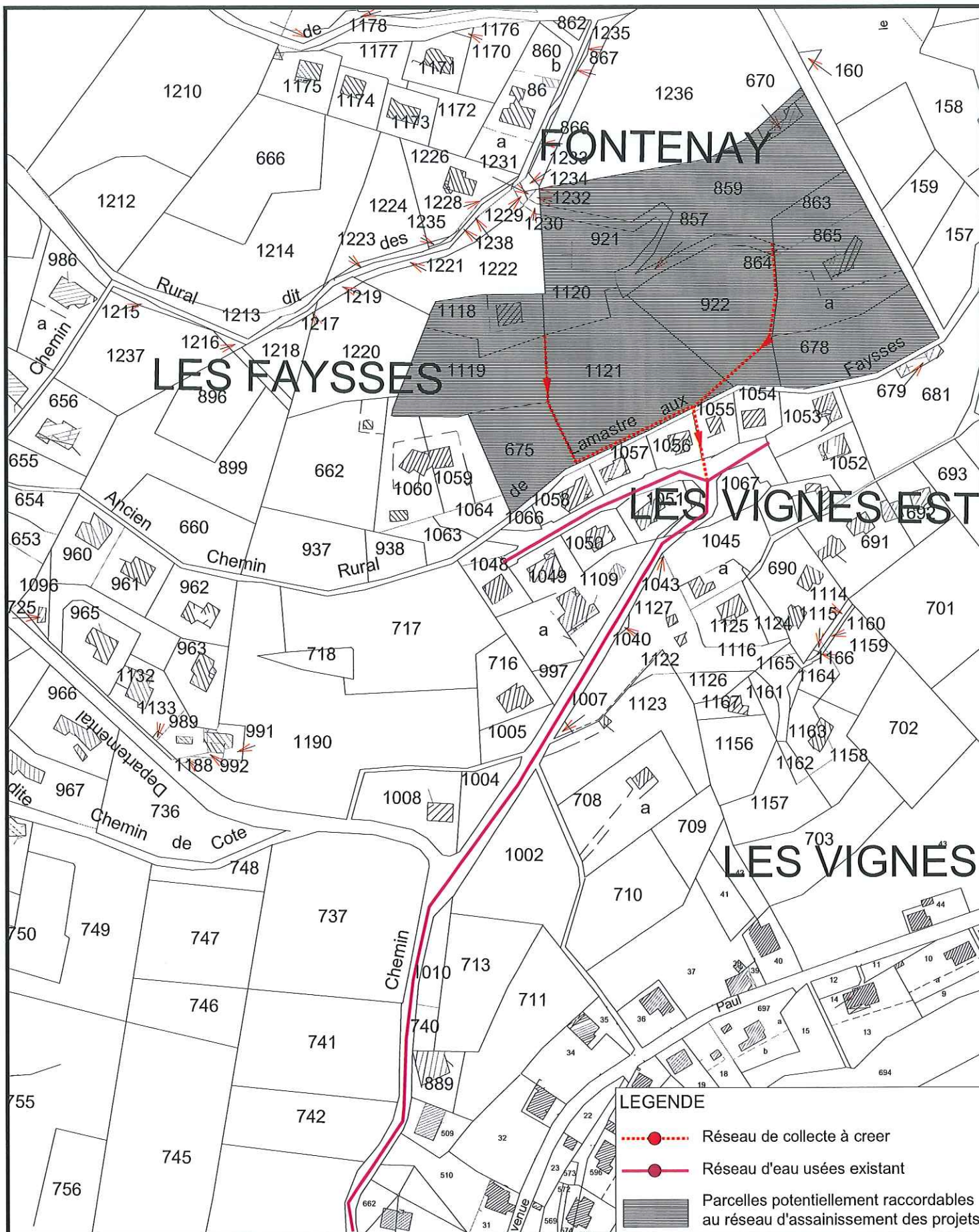


SCHÉMA DIRECTEUR
D'ASSAINISSEMENT

Commune de LAMASTRE

**RACCORDEMENT AU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT EXISTANT**

Bourg de Péage
Tel : 04 75 72 80 00
Fax : 04 75 72 80 05

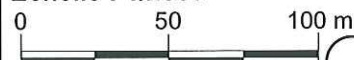


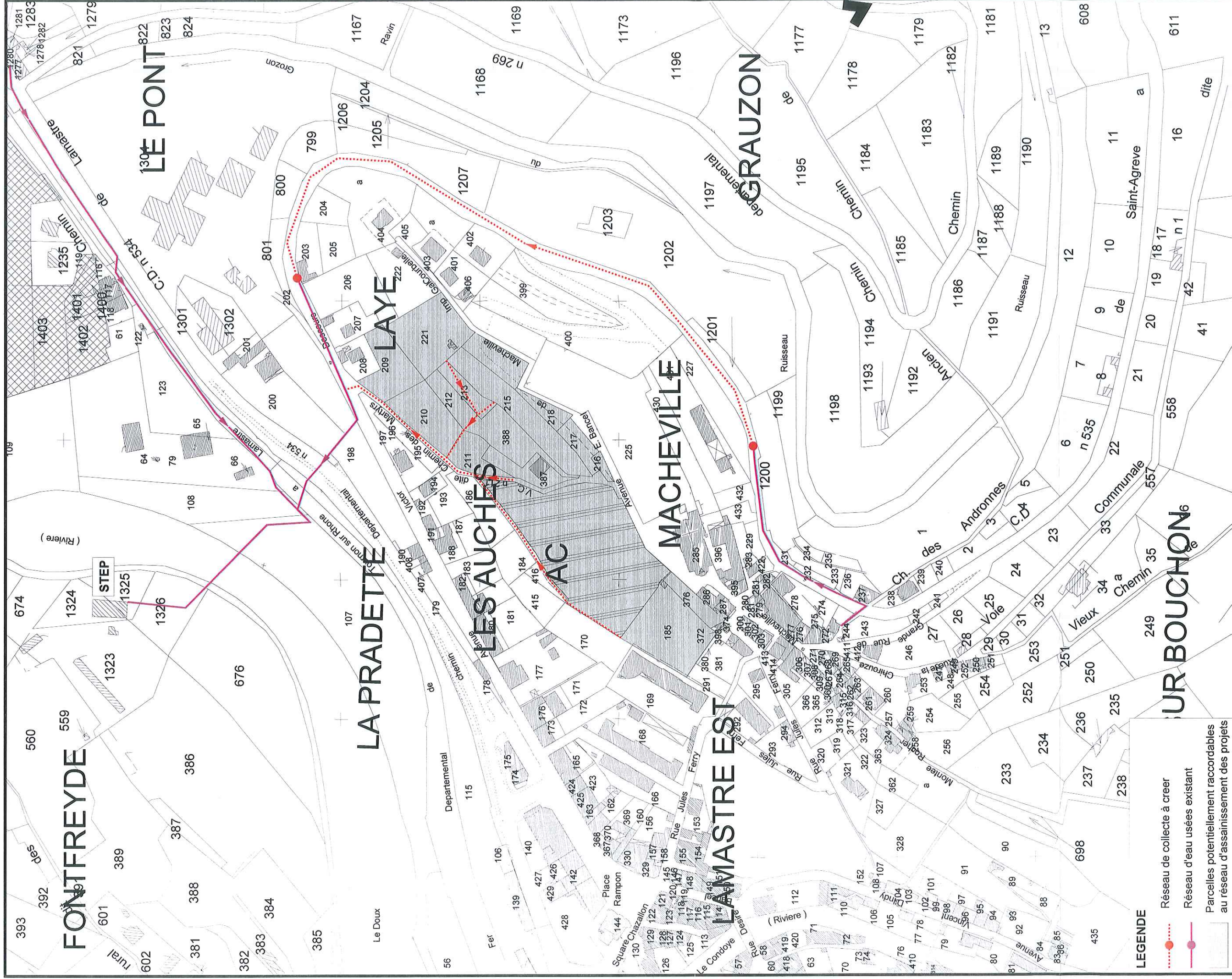
Etude Geoplus n° 98 M 55 042 (2) - Janvier 2001

**Secteur
LES VIGNES EST**



Echelle : 1/2500





LEGENDE

- Réseau de collecte à créer
- Réseau d'eau usées existant
- Parcelles potentiellement raccordables au réseau d'assainissement des projets

**SCHEMA DIRECTEUR
D'ASSAINISSEMENT**

Etude Geoplus n°98 M 55 042 (2) - Mars 2001

**RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
EXISTANT**

Bourg de Péage

Tél : 04 75 72 80 00
Fax : 04 75 72 80 05



Commune de LAMASTRE

**Secteurs
MACHEVILLE et LES AUCHES**



Echelle : 1/2500

0 50 100 m

RACCORDEMENT DU SECTEUR MOURIER AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LAMASTRE

SCHEMA DIRECTEUR
D'ASSAINISSEMENT

Etude Geoplus n° 98 M 55 042 (2) - Janvier 2001

Secteur MOURIER

LEGENDE



- Réseau de collecte à créer
- Réseau de transit à créer
- Réseau d'eau usées existant
- Parcelles potentiellement raccordables au réseau d'assainissement des projets

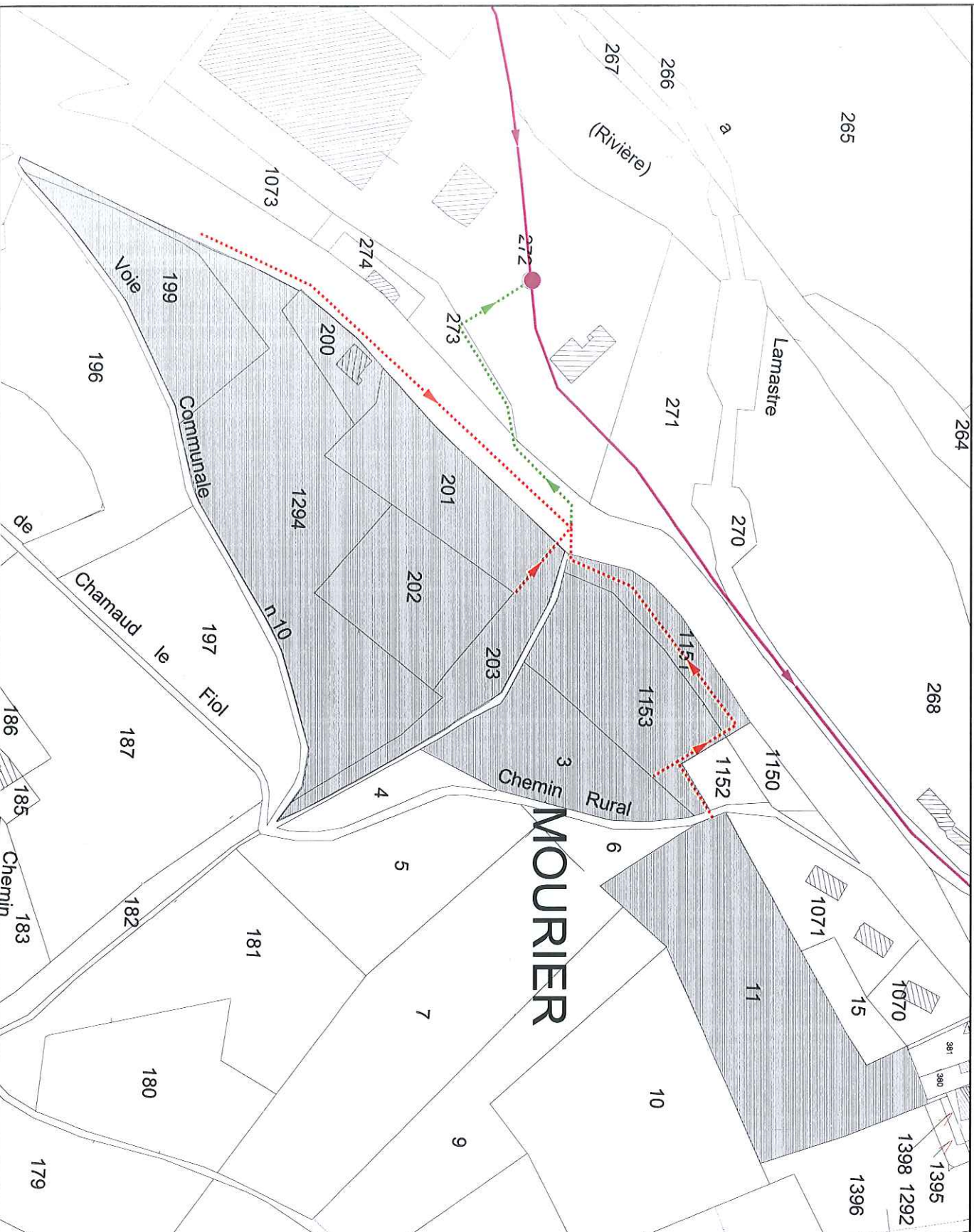
Echelle : 1/2500



Bourg de Péage



Tél.: 04 75 72 80 00
Fax: 04 75 72 80 05



Commune de LAMASTRE	
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	
Etude Geoplus n° 98 M 55 042 (2) - Mars 2001	
Secteur : LA PLAINE RETOURTOUR	
LEGENDE Réseau de collecte à créer Réseau d'eau usées existant Parcelles potentiellement raccordables au réseau d'assainissement des projets	N
Echelle : 1/2 500	
 Bourg de Péage Tél.: 04 75 72 80 00 Fax: 04 75 72 80 05	

SCHÉMA DIRECTEUR
D'ASSAINISSEMENT

Etude Geoplus n° 98 M 55 042 (2) - Mars 2001

Secteur :
LA PLAINE RETOURTOUR

LEGENDE



Réseau de collecte à créer

Réseau d'eau usées existant

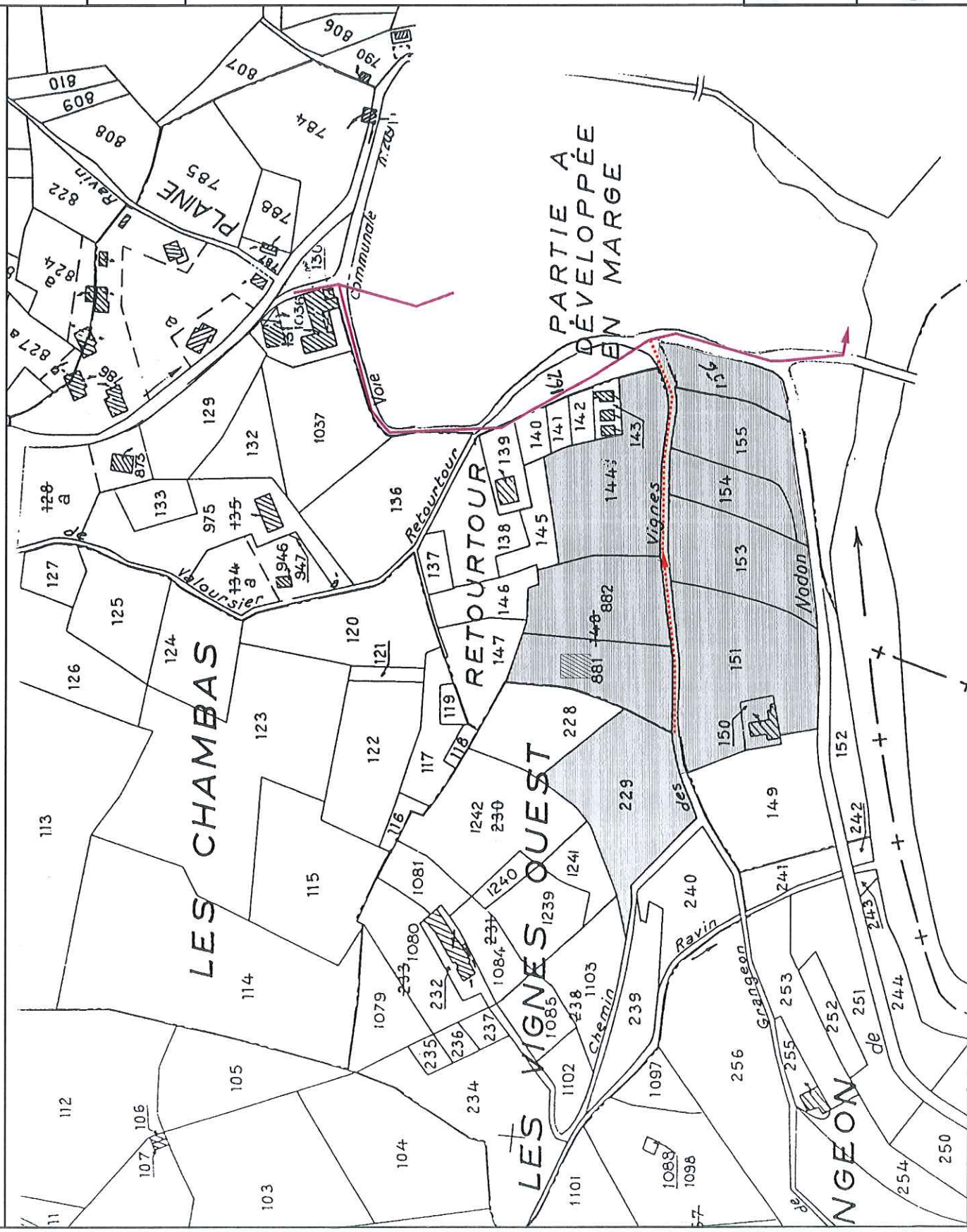
Parcelles potentiellement raccordables au réseau d'assainissement des projets

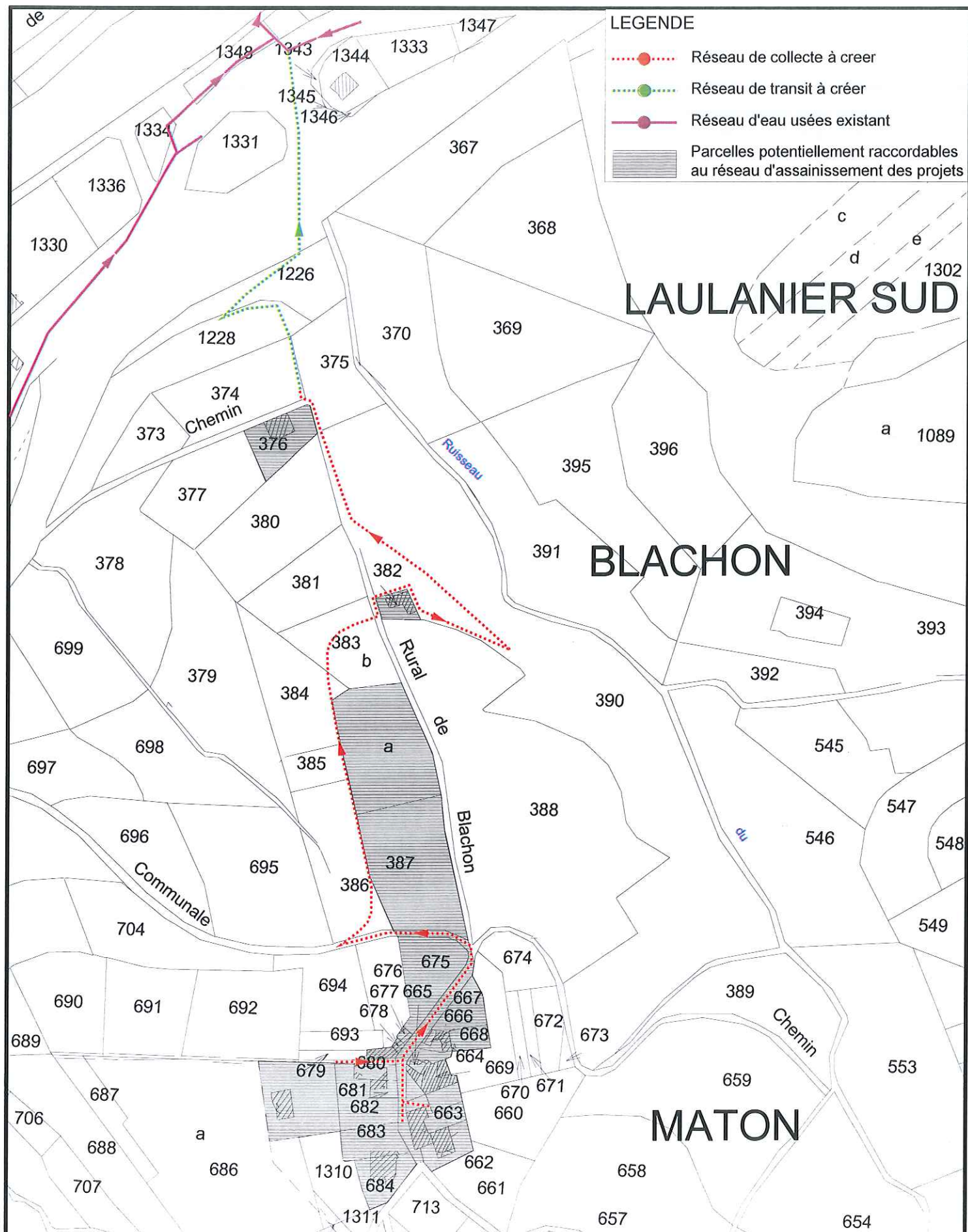
Echelle : 1/2 500



Bourg de Péage

Tél.: 04 75 72 80 00
Fax: 04 75 72 80 05





Date	Dessiné	Vérifié	 Siège social ZI Sud - Allée du Vivrais - BP172 26304 BOURG DE PEAGE CEDEX Tél. 04 75 72 80 00 - Fax 04 75 72 80 05 GEOPLUS, SOCIÉTÉ D'ETUDES	RACCORDEMENT SUR LE RESEAU EXISTANT COMMUNAL		SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	
03 / 2001	SA	PB		Commune de LAMASTRE	Secteur : MATHON		Echelle : 1/2 500 0 50 100 m 
Modifié	Dessiné	Vérifié	Etude Geoplus n° 98 M 55 042 (2)				



GEOPLUS, SOCIETE D'ETUDES

Siège social

Z.I. Sud - Allée du Vivarais - BP 172
26304 BOURG-DE-PEAGE CEDEX
Tél. 04 75 72 80 00 - Fax 04 75 72 80 05

Agence de GRENOBLE

14 A, rue de Mayencin
38400 SAINT MARTIN D'HERES
Tél. 04 38 37 00 11 - Fax 04 38 37 00 44

Agence de LYON

Z.A. Grange Neuve
38790 DIEMOZ
Tél. 04 78 69 36 62 - Fax 04 78 69 36 62

ANNEXE D

CARTE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT